

L'image des étrangers dans le discours parlementaire de George Pau-Langevin

Aleksandra Silén
Université de Tampere
Institut des études de langues et de traduction
Langue française
Mémoire de maîtrise
Novembre 2009

Tampereen yliopisto
Ranskan kieli
Kieli- ja käännöstieteiden laitos

SILÉN, ALEKSANDRA: L'image des étrangers dans le discours parlementaire de
George Pau-Langevin

Pro gradu -tutkielma, 81 sivua
Syksy 2009

Pro gradu -työssäni pyrin selvittämään minkälaisia mielikuvia ulkomaalaisista ranskalainen sosialistipuolueen kansanedustaja Geroge Pau-Langevin välittää Ranskan kansalliskokouksessa pitämässä puheenvuoroissaan. Tutkittavana aineistona on kansalliskokouksessa 18. ja 19. syyskuuta 2007 käyty keskustelu maahanmuuttoa koskevasta lakiehdotuksesta. Tarkoitukseni on siis tutkia George Pau-Langevinin poliittisessa diskurssissa ilmi käyvää tapaa puhua ulkomaalaisista sekä selvittää minkälaista sanastoa hän käyttää tähän ihmisryhmään viitatessaan. Lähdän oletuksesta, että George Pau-Langevin käyttää suhteellisen neutraalia kieltä ja ettei hän juurikaan tee eroa ulkomaalaisten ja ranskalaisten välillä.

Työssäni valotan maahanmuuton historiaa ja sen vaikutusta ranskalaiseen yhteiskuntaan, mutta työni keskeinen viitekehys pohjautuu diskurssianalyysiin, tarkemmin enonsiaatioteoriaan. Enonsiaatioteoria keskittyy käsittelemään tilannetta ja tapahtumaa, jossa yksittäinen puhuja muuttaa abstraktin kielen diskurssiksi. Teorian mukaan kielen käyttö on kontekstisidonnaista ja puhujaa sitovat useat asiat, jotka vaikuttavat hänen sanomansa muotoon ja sisältöön. Muodosta ja sisällöstä on mahdollista löytää ainoastaan yksittäiselle puhujalle tyypillisiä ominaisuuksia ja näin ollen kielen subjektiivinen luonne tulee esiin. Kielen subjektiivisuus on havaittavissa esimerkiksi persoonapronomineissa, adjektiiveissa ja modaalisuudessa.

Lähtöoletukseni neutraalista kielestä pitää paikkansa. Puheenvuoroista löytyy ainoastaan muutama alatyylinen termi, jotka nekin ovat epäsuoria lainauksia eivätkä näin ollen ole linjassa Geroge Pau-Langevinin käyttämän muun sanaston kanssa. Ulkomaalaisista välittyvä mielikuva on suhteellisen neutraali, eikä missään nimessä negatiivinen. Suurimmaksi osaksi Pau-Langevin esittää ulkomaalaiset maahanpyrkijät aivan tavallisina ihmisinä. Puheenvuoroista kuitenkin löytyy myös viittauksia ulkomaalaisiin vähäosaisina avuntarvitsijoina tai henkilöinä, joiden oikeusturva ja asema ranskalaisessa yhteiskunnassa ovat huomattavasti huonommat kuin ranskalaisilla. Mielenkiintoisinta saamissani tuloksissa on se, että kansalliskokouksessa käyty keskustelu ja Pau-Langevinin pitämät puheenvuorot eivät itse asiassa käsittelekään ulkomaalaisia tai maahanmuuttajia. Poliittiselle puhujalle tyypilliseen tapaan, myös Pau-Langevin pyrkii puheenvuoroissaan osoittamaan vastapuolen politiikan huonoksi ja ratkaisut vääriksi, ja sitä myöten hän pyrkii esittämään omat näkemyksensä oikeina ja parempina.

Asiasanat: enonsiaatioteoria, subjektiivisuus, poliittinen diskurssi, maahanmuutto, ulkomaalaiset

1. Introduction	1
2. Français, citoyen, étranger, immigré, clandestin	3
2.1. L’immigration en France et ailleurs en tant que phénomène	4
2.1.1. D’une libre circulation à une immigration choisie	6
2.1.2. Institutions en contrôle de l’immigration	8
2.2. Les différents statuts des étrangers en France	9
3. Corpus	10
3.1. Thème	10
3.2. Discussion	11
3.3. Madame George Pau-Langevin	11
3.4. Corpus final obtenu par triage des mots	12
4. Partie théorique	13
4.1. L’analyse du discours et la notion de discours	13
4.2. Le discours politique	16
4.2.1. Tradition de la rhétorique et argumentation	18
4.2.1.1. Valeurs et hiérarchies	19
4.2.1.2. Ethos, pathos, logos	20
4.2.2. Idéologie	20
4.2.3. Représentations du monde et catégories	22
4.2.4. Pouvoir du discours	23
4.2.5. L’autre	23
4.2.6. Tradition de la lexicométrie	24
4.3. Enonciation, énoncé	25
4.3.1. Tout un monde de références	28
4.3.2. Signification et sens – synonymes interchangeables ?	30
4.3.3. Pronoms personnels	31
4.3.3.1. Nous	32
4.3.3.2. Il/ils	34
4.4. De la subjectivité dans la langue	34
4.4.1. Modalisation	36
4.4.1.1. Modalités d’énonciation	36
4.4.1.2. Modalités d’énoncé	37
4.4.1.3. Modalités de message	37
4.4.2. Le vocabulaire subjectif	38
4.4.2.1. Sens affectif des mots	39
4.4.2.2. Sens axiologique des mots	39
5. Analyse des données	42

5.1. <i>Nous</i> simple et <i>nous</i> complexe	42
5.1.1. « Serge Blisko et moi-même »	43
5.1.2. Le Parti Socialiste et le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale	44
5.1.3. L'ensemble des hommes politiques ou tout le système politique	45
5.1.4. Société et la République française	46
5.2. Variation dans les images des étrangers et leur catégorisation	48
5.2.1. Catégorisation des références aux étrangers	48
5.2.1.1. Personnes non françaises	49
5.2.1.2. Neutres et génériques	50
5.2.1.3. Famille	52
5.2.1.4. Statut illégal	53
5.2.1.5. Travail	55
5.2.1.6. Personnes en besoin	56
5.2.2. Catégorisation des images des étrangers	57
5.2.2.1. Personnes soumises aux lois	58
5.2.2.2. Conjoints de Français	60
5.2.2.3. Personnes non francophones	63
5.2.2.4. Personnes inégales par rapport aux Français	66
5.2.2.5. Personnes en besoin	69
5.2.2.6. Contributions à la France	72
6. Conclusion	74
Bibliographie	77
Annexe : Extrait du corpus	81

1. Introduction

L'idée principale de ce mémoire de master remonte à nos intérêts personnels en ce qui concerne la politique d'immigration, ou pour être plus précise, la façon des hommes politiques de parler des étrangers et des immigrés. Ce travail est une étude de cas qui a donc pour but de révéler les images des étrangers transmises dans le discours de la députée George Pau-Langevin. Le discours étant une discussion parlementaire qui traite du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile¹. Selon nous, la thématique de cette étude justifie le travail : les efforts pour dévoiler les stéréotypes et les images sur les étrangers et les immigrés ne sont jamais vains, surtout à l'époque où l'immigration touche de plus en plus de gens. L'immigration est un thème important des campagnes électorales et le champ favori des débats parlementaires (Lebon et Le Moigne 2002 : 3). La justification d'un travail de ce genre se trouve donc dans la difficulté, rencontrée par des citoyens, de former une idée précise sur les thèmes traités par les hommes politiques (ibid.). Et ce « divorce entre le citoyen et la communication politique » n'a rien de nouveau (Gourévitch 1986 : 9).

Les attitudes et les stéréotypes, en particulier négatifs, sur les minorités sont dans une large mesure dus à l'ignorance et à la méconnaissance de ces minorités (De Fina 2003 : 2). Le discours est un forum considérable dans lequel les préjugés et le racisme se reproduisent dans une société (van Dijk 1997 : 144). Nous pensons que le discours politique n'en est pas un des moindres. Si les préjugés sont transmis dans le discours et y sont visibles, que peut-on dire de l'orateur sur la base de ses productions langagières ?

Les questions auxquelles nous essayons de répondre sont les suivantes:

- Quelles sont les images sur les étrangers que l'on trouve dans le discours de Mme Pau-Langevin ?
- Quelle est l'attitude de Mme Pau-Langevin envers les étrangers sur la base de ces images répertoriées ?

¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0026.asp>

Nous présumons que, en dépit de l'origine ethnique² de Mme George et son parti politique (Parti Socialiste) les étrangers sont exclus de son discours. Tout de même, nous supposons qu'elle ne fait pas de grande distinction, du moins explicitement, entre les Français et les étrangers. Nous présumons donc que le vocabulaire utilisé par Mme Pau-Langevin est assez neutre quant aux étrangers.

Cette étude se veut qualitative. Ce travail est une étude de cas et ne cherche pas à offrir des généralisations sur les façons de parler des hommes politiques. L'objectif de cette étude n'est pas de fournir des réponses universellement applicables dans n'importe quel discours, mais de tester quelques outils linguistiques dans une analyse de discours politique d'un député donné, dans un temps et lieu donnés. La plupart des études de ce type sont menées sur le discours politique droitiste, dans lesquels il n'est pas rare de trouver des stéréotypes et images flagrantes sur les étrangers. Nous nous inspirons de ces travaux, mais nous nous concentrons sur le discours d'un député de gauche.

Le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile a suscité beaucoup de discussion aussi bien parmi les députés parlementaires que le peuple français. C'est pour cela que nous sentons le besoin d'éclairer le contexte historique et social. Par conséquent, nous commençons ce travail par une brève présentation de l'histoire de l'immigration en France et de ses conséquences. Après avoir présenté les informations générales sur la situation des étrangers et des immigrés en France, nous donnons quelques détails de notre corpus, de Mme Pau-Langevin et des méthodes utilisées pour relever les éléments à analyser de notre corpus. Avant la partie d'analytique, nous présentons les bases théoriques de l'analyse du discours et les éléments théoriques que nous avons choisis pour nous aider dans notre analyse. Une présentation exhaustive du champ théorique dans lequel notre étude s'inscrit est impossible, car il est trop vaste. La partie empirique consiste en notre analyse du corpus. Dans la conclusion, qui est le chapitre final de notre travail, nous présentons les résultats obtenus et nous les discutons.

² George Pau-Langevin est née en Guadeloupe, un DOM de la France métropolitaine. Nous avons retenu cette information du blog personnel de Mme Pau-Langevin www.georgepau-langevin.com

2. Français, citoyen, étranger, immigré, clandestin

Nous pensons qu'il est peu fructueux d'étudier le discours politique d'un député sans jeter un coup d'oeil sur la société qui entoure le député et dont le député s'inspire. Pour pouvoir bien comprendre notre matériel et les résultats de notre analyse, nous sentons la nécessité d'une présentation assez exhaustive de l'immigration et de ses différentes étapes en France.

Pour mieux saisir le débat continu sur l'immigration en France, il faut essayer de définir ce que veut dire 'être Français'. Nous pouvons peut-être mieux le comprendre en réfléchissant à ce que signifie 'ne pas être Français'. Selon *Le Micro Robert* (1998), *un(e) Français(e)* est une « personne de nationalité française ». Cela n'est pas une définition très exhaustive. Regardons alors ce que *Le Micro Robert* constate sur la notion de *nationalité* : 1. « Groupe d'hommes unis par une communauté de territoire, de langue, de traditions, d'aspirations » 2. « Etat d'une personne qui est membre d'une nation ». Nous pourrions continuer ce jeu de définition à l'infini, mais ces deux définitions nous suffisent. D'après elles, les personnes immigrées sont donc des personnes d'une nationalité autre que française qui ne font pas partie du même groupe d'individus que les Français. Quel est alors ce groupe de Français dont les autres sont exclus ?

Le mot *nation* du français vient du mot latin *natus* qui signifie 'naître'. Petit à petit le mot a connu plusieurs significations, et à partir de l'année 1270, le mot s'est fixé pour désigner une large communauté avec son propre territoire, un héritage historique et culturel en commun, de même langue et religion. La sécularité de l'Etat en France peut-être vue comme un substitut de la religion, un élément souvent unifiant pour les Français de nos jours. Mais un facteur encore plus puissant que la religion ou la sécularité, c'est la langue. Même si la langue française est un élément qui rapproche les Français, les uns des autres, c'est aussi une source d'inégalité pour ceux qui ne la maîtrisent pas. (Judge 2002 : 45,73) Selon Renan (1882) les concepts de race et de nation sont souvent confondus : la race est un fait ethnique voire biologique, tandis que la nation est un résultat historique formé avec la volonté des gens. Pour Renan la race, la langue, la religion, la communauté des intérêts ou les frontières géographiques ne

suffisent pas. Pour lui, l'accent doit monter sur les souvenirs en commun et sur le désir de vivre ensemble. La nation de Renan est avant tout un principe spirituel.³

Mais où trouve-t-on le véritable noyau dur du peuple français ? *Liberté, égalité, fraternité*. Ces trois fameux mots qui caractérisent l'idéal de la nation française datant déjà de la Révolution Française en 1789. L'accent repose sur l'idée d'une nation unie sur la base d'une croyance partagée aux principes fondamentaux de la Révolution. Contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres pays, la nation française ne se définit pas selon les marques traditionnelles de la nationalité (Rudolph 2006 : 127). La définition se fonde sur les idéaux révolutionnaires d'égalité, d'anticléricalisme, d'antimonarchisme aussi bien que sur les notions républicaines de souveraineté, citoyenneté et droits de l'homme (Hollifield 2004 : 184). Cette vision de la nation est hautement philosophique et idéologique et elle ne prend pas en compte la descendance ou le pays d'origine. Tout le monde devrait donc pouvoir devenir français tant qu'on adhère et croit aux valeurs de la République (Freedman 2004 : 10, Rudolph 2006 : 127). Mais c'est vite dit. La direction récente dans le développement de la modification des lois et des textes politiques montre que l'acquisition de la nationalité devient de plus en plus difficile (Freedman 2004 : 15).

2.1. L'immigration en France et ailleurs en tant que phénomène

La migration internationale offre des choix importants aux pays qui accueillent des migrants internationaux. Dans l'état accueillant, l'immigration a une influence sur la productivité économique, l'accumulation des biens et les ressources humaines. L'immigration est également associée avec la sécurité, les relations internationales et l'identité nationale (Rudolph 2006 : 2). L'afflux des immigrants augmente sans cesse et se dirige des pays défavorisés vers les pays développés. Dans les années 90 le nombre de personnes habitant un pays autre que le pays de naissance était déjà de 175 millions. Pratiquement un habitant sur dix dans un pays économiquement développé est un immigré (Cornelius et Tsuda 2004 : 3). En France le taux annuel d'immigration reste

³ <http://www.bmlisieux.com/archives/nation01.htm>

toujours vers les 100 000 personnes comme déjà au début des années 50 (Hollifield 2004 : 183).

Traditionnellement la France a été vue comme un pays défenseur des droits de l'individu, qui souhaite la bienvenue aux immigrants (Freedman 2004 : 9). Mais la France reconnaît également son appellation comme pays réticent à l'immigration⁴. Cela veut dire qu'elle a fait venir et accepté les immigrants plutôt en tant que suppléments temporaires dans la société et non pas comme des habitants permanents (Cornelius et Tsuda 2004 : 25). Le terme se réfère aussi au fait que la France ne se voit pas officiellement comme un pays d'immigration, mais qui tout de même a des expériences considérables du phénomène de l'immigration. Ces derniers temps ce côté accueillant semble avoir disparu (ibid.). Avant la politique d'immigration si libérale, permettait l'accélération du flux d'étrangers au point où l'Etat était obligé d'intervenir et d'imposer des mesures de contrôle (ibid.). Quant à la situation actuelle, les médias et les hommes politiques sont depuis quelques années convaincus que l'immigration est le plus gros problème que rencontre la société française contemporaine. L'immigration en France n'est pas un phénomène nouveau, mais relativement récent dans le discours sur l'immigration est le lien crée entre le phénomène de l'immigration et l'insécurité (Freedman 2004 : 8, Rudolph 2006 : 2), ce qui peut s'expliquer par l'inefficacité générale des mesures prise pour contrôler l'immigration. Cette inefficacité a creusé un écart frappant entre les mesures planifiées et les résultats obtenus (Cornelius et Tsuda 2004 : 25). Le thème de l'insécurité a eu un effet négatif sur la législation concernant l'immigration : le nombre de lois et projets de loi⁵ contrôlant la migration internationale et délimitant les droits des personnes venant d'ailleurs ne cesse de croître (Freedman 2004 : 3). Il existe des raisons innombrables pour lesquelles les pays cherchent à contrôler l'immigration, mais une des plus évidentes est la croissance constante du nombre d'immigrants (Rudolph 2006 : 11).

La France est donc un pays européen qui a déjà accepté un grand nombre de personnes immigrant d'autres pays et continue encore à le faire, mais cependant, curieusement, selon les institutions officielles il n'existe aucune minorité en France (Freedman 2004 :

⁴ C'est nous qui traduisons de l'anglais en français le terme *reluctant country* paru dans Cornelius et Tsuda 2004.

⁵ Dans les projets de loi, il s'agit des additions et des modifications des articles des lois préalables.

9 ; Judge 2002 : 75). La République française n'accepte pas les éléments multiculturalistes ou la nature multiculturelle de sa société (Freedman 2004 : 9). D'où et pourquoi sont donc venus ces groupes minoritaires que la France accueille mais qui n'existent pas officiellement ?

2.1.1. D'une libre circulation à une immigration choisie

Tout au début, quand l'immigration n'était pas encore considérée comme telle, c'était un phénomène naturel et de voisinage (Lebon et Le Moigne 2002 : 5). Tout le monde pouvait entrer et quitter la France, le plus grand flux d'immigrants venait des pays voisins⁶. En 1851, le premier recensement sur le nombre d'étrangers est mené. En 1881, la limite du premier million est franchie (id. : 6). Avec les comptages réguliers sur le nombre et l'occupation des étrangers, les caractéristiques de l'immigration française commencent à prendre forme. Les deux raisons principales pour ce genre d'immigration sont l'accroissement lent de la population et le développement économique du pays (id. : 6-7). Les premières mesures administratives, en ce qui concerne l'immigration et le contrôle de la population, sont l'établissement de la carte d'identité pendant la première guerre mondiale et la création de la carte de séjour pour les étrangers en 1917 (Hollifield 2004 : 185, Lebon et Le Moigne 2002 : 7). La crise économique de 1931 et la deuxième guerre mondiale en 1939 incitent les pouvoirs publics à vouloir ralentir l'immigration et à encourager le retour aux pays d'origine, même avec des aides financières. La législation de 1932 cherche à ralentir le flux d'étrangers en protégeant la main-d'œuvre nationale (Lebon et Le Moigne 2002 : 7).

La deuxième guerre mondiale exige son dû à la France. L'occupation en temps de guerre a un effet négatif sur l'infrastructure et la capacité de production économique du pays. Pratiquement toute l'économie reste à reconstruire, mais les moyens sont inexistantes, car la diminution de la population française se compte par de plusieurs centaines de milliers de personnes (Lebon et Le Moigne 2002 : 8, Rudolph 2006 : 126). Tout cela fait que la France commence à attirer, de nouveau, des travailleurs étrangers (ibid.). L'immigration après la deuxième guerre mondiale comprend de plus en plus de personnes venant de l'Afrique et des anciennes colonies de la France, en particulier

⁶ L'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suisse et la Belgique étant les pays les plus émigrés (Lebon et Le Moigne 2002 : 6)

d'Algérie (Freedman 2004 : 11, Lebon et Le Moigne 2002 : 9-10). La décolonisation dans les années 60 a été à l'origine d'un véritable flux d'Africains en Europe en général et en France en particulier (Hollifield 2004 : 212). L'apparence physique des personnes africaines diffère de celle des immigrés européens aussi bien que les coutumes islamiques parmi les immigrés musulmans diffèrent des traditions européennes (Rudolph 2006 : 142). Ces différences commencent à poser des problèmes et le gouvernement cherche des mesures pour ralentir l'entrée des étrangers (ibid.). Ce qui pose le plus de problèmes sont les zones, qui se sont formées autour des villes et des usines au cours des années, les bidonvilles. Ces lieux étant des zones résidentielles des travailleurs étrangers qui ont été obligés de trouver et de bâtir leurs propres logements (Freedman 2004 : 12, Rudolph 2006 : 140-141). Le premier arrêt total de l'immigration de travail se produit en 1974 pour des raisons économiques et électorales (Freedman 2004 : 12). La crise pétrolière et le chômage qui s'ensuit sont vus comme les raisons principales de cette suspension, mais également le malaise social parmi les immigrés suscite de l'inquiétude parmi les Français (Hollifield 2004 : 191, Rudolph 2006 : 139).

Les temps et les années suivants sont marqués par plusieurs textes restrictifs dans la législation sur l'immigration. Les tentatives du gouvernement de limiter et de carrément diminuer le nombre d'étrangers entrant dans le territoire français augmentent (Lebon et Le Moigne 2002 : 12). Avec des restrictions qui se multiplient, tout le phénomène de l'immigration reçoit des caractéristiques nouvelles : l'immigration clandestine et l'immigration pour les raisons économiques sont en hausse (Lebon et Le Moigne 2002 : 12, Rudolph 2006 : 146). Les conditions misérables non résolues des « sans papiers » forment un paradoxe douloureux avec la libre circulation accordée aux citoyens de l'Union Européenne (Rudolph 2006 : 156, Lebon et Le Moigne 2002 : 12).

Les problèmes concernant la sécurité dans la société et les affaires intérieures de la France ont mené les hommes politiques à pratiquer une politique de plus en plus exclusive. Cela est visible même dans les discours actuels sur l'immigration : le *nous* français et le *ils* étrangers sont clairement séparés (Freedman 2004 : 8). Il existe dans la société des instances qui produisent non seulement ce type de discours exclusif, mais également cet écart entre les citoyens français et les autres.

2.1.2. Institutions en contrôle de l'immigration

Au cours des années, l'abondante législation sur l'immigration a abouti à la création d'un grand nombre d'institutions et d'associations qui fonctionnent au coeur du contrôle de l'immigration. Le système est complexe et en constante évolution. Pour avoir la moindre idée sur la jungle administrative dans laquelle les hommes politiques se heurtent en légiférant sur l'immigration, nous présentons les institutions et les organes les plus importants.

Ce sont essentiellement trois ministères qui interviennent dans la maîtrise de l'immigration. Le Ministère des Affaires étrangères et européennes⁷ mène des négociations internationales et représente la France dans les organismes internationaux. Il possède beaucoup d'information sur les problèmes provoqués par les migrations à l'échelle mondiale. Ce ministère participe à la définition et à l'application de la politique du gouvernement. Le Ministère de l'Intérieur⁸ et le Ministère du Travail jouaient un grand rôle dans la direction de l'immigration jusqu'en 2008 lorsque la constitution du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a eu lieu. Ce nouveau ministère prenait en charge la direction et la maîtrise des différentes étapes qu'un étranger doit parcourir en France dès le premier accueil à l'intégration ou au retour dans le pays d'origine. Le ministère suit quatre objectifs principaux : maîtriser les flux migratoires, encourager le codéveloppement, favoriser l'intégration et promouvoir l'identité française⁹. (Lebon et Le Moigne 2002 : 83-87)

Le ministère de l'immigration a plusieurs partenaires institutionnels et associatifs. Certains sont complètement autonomes, certains fonctionnent sous la tutelle du Ministère de l'immigration, d'autres encore y sont rattachés ou existent sous la tutelle d'un autre ministère. L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) gère des crédits offerts par l'Etat et aide les gens en difficulté avec l'insertion sociale ou professionnelle¹⁰. L'Adoma est une association qui offre de l'aide et des consultations aux personnes qui ont des difficultés à trouver un logement en

⁷ www.diplomatie.gouv.fr/

⁸ www.interieur.gouv.fr/

⁹ <http://immigration.gouv.fr/>

¹⁰ www.lacse.fr/dispatch.do

France. A l'origine, l'Adoma s'occupait seulement des logements des travailleurs étrangers¹¹. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a deux missions : l'accueil et l'accompagnement des étrangers quand ils arrivent en France, et l'accompagnement des Français et des travailleurs étrangers dans leur migration hors de France¹². L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est relié au réseau diplomatique du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Il offre une protection juridique et administrative pour les immigrants en France¹³. Puis finalement La Cour National du Droit de l'Asile (CNDA) se concentre sur la résolution des problèmes concernant les demandes de droit d'asile. Elle examine les recours contre les décisions sur les demandes d'asile¹⁴.

Les institutions et associations présentées ci-dessus ne représentent qu'une petite partie des investissements de l'Etat dans le contrôle de l'immigration. De nos jours, il y a des dizaines d'instances qui influent sur la situation et le statut des immigrés et des étrangers dans la société française.

2.2. Les différents statuts des étrangers en France

En gros, il existe trois différents types de statut pour les étrangers qui résident en France : les bénéficiaires du droit d'asile, les bénéficiaires du regroupement familial et ceux qui sont en France sous un titre de séjour quelconque. Ces statuts ne concernent ni les citoyens européens, ni les Suisses à qui on applique le principe de libre circulation.¹⁵

Les personnes bénéficiant du droit d'asile sont soit réfugiées, soit sous protection subsidiaire. Les réfugiés obtiennent l'asile en France à la condition qu'ils sont persécutés dans leur pays d'origine pour leur couleur de peau, leur nationalité, leur religion ou leur opinion politique. Les personnes qui reçoivent la protection subsidiaire de la France ne remplissent pas les critères mentionnés, mais sont tout de même dans leur pays d'origine menacées de torture ou de peine de mort. Les multiples titres de

¹¹ www.adoma.fr/

¹² www.ofii.fr/

¹³ www.ofpra.gouv.fr/

¹⁴ www.commission-refugies.fr/

¹⁵ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N8.xhtml>

séjours peuvent être divisés en deux : la carte de séjour temporaire qui englobe une dizaine de types de séjour et la carte de résident. La carte de séjour temporaire peut porter différentes mentions, en fonction de la situation et de l'objet du séjour de l'étranger, par exemple visiteur, étudiant, salarié, scientifique. Cette carte temporaire est accordée en principe pour une durée maximale d'un an, à quelques exceptions près. La carte de résident est délivrée notamment en raison des attaches privées et familiales des demandeurs ou des services qu'ils ont rendus à la France. Cette carte est accordée surtout aux membres de famille des citoyens français. D'autres raisons pour l'obtenir sont une durée régulière de trois ans sur le territoire français ou une intégration républicaine du demandeur dans la société française. Il est à noter que tous ceux qui demandent un droit de séjour en France sont soumis à la condition de connaissance de la langue française. Ceux qui bénéficient du regroupement familial sont des gens dont un membre de la famille réside déjà sur le territoire français. L'immigré en France peut demander d'être rejoint par les membres de sa famille proche. Le demandeur a plusieurs conditions à remplir comme par exemple avoir suffisamment de moyens et de ressources pour subvenir aux besoins de la famille en France.¹⁶

Nous trouvons qu'il était nécessaire de présenter tous les détails de l'immigration en tant que phénomène historique, sociétal et continu. Pour contextualiser notre matériel et pour faire un lien entre la société française, l'immigration en France et notre étude linguistique, nous décrivons notre corpus avec précision dans le chapitre suivant avant d'aborder la partie théorique.

3. Corpus

3.1. Thème

L'objet de notre étude est le débat parlementaire autour du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile. Cette loi a suscité beaucoup de discussion aussi bien parmi les députés parlementaires que le peuple français. Le projet de loi propose de nouvelles façons de contrôler l'immigration. La polémique la plus

¹⁶ <http://www.immigration.gouv.fr/>, <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N8.xhtml>

forte est née autour des tests ADN que l'on propose d'exercer sur les étrangers qui demandent le regroupement familial en France. Malgré les thèmes intéressants issus de la discussion, nous ne nous concentrons pas sur un aspect particulier, mais essayons de présenter une vision plus générale sur la discussion en illustrant notre point de vue avec des exemples des tours de paroles de la députée George Pau-Langevin.

3.2. Discussion

Sur le site officiel de l'Assemblée Nationale¹⁷ (visité le 22 septembre 2007) nous avons trouvé en entier la discussion parlementaire concernant ce projet de loi. La discussion s'est déroulée en cinq différentes séances publiques à l'Assemblée Nationale pendant deux jours, du 18 septembre au 19 septembre 2007, puis le texte a été rediscuté à l'Assemblée en octobre 2007. Nous avons décidé de prendre en compte seulement les discussions parlementaires du mois de septembre pour leur nature plus fructueuse quant aux opinions proférées par les hommes politiques. En ligne, deux versions de ces discussions sont disponibles : le compte rendu analytique et le compte rendu intégral. Nous avons décidé de nous servir du compte rendu intégral pour bien avoir tous les éléments de la discussion. Sous une forme écrite la première discussion comprend plus de 400 pages de texte. La discussion est enregistrée et transformée en un texte écrit par une instance officielle de l'Assemblée Nationale.

3.3. Madame George Pau-Langevin

Notre choix est porté sur la députée est Madame George Pau-Langevin (désormais noté GPL). Ce choix se justifie par rapport au nombre de tours de parole. Mme Pau-Langevin en a le plus parmi tous les députés de gauche participant à la discussion. Pau-Langevin est d'origine guadeloupéenne et est née en 1948 à Pointe-à-Pitre. Il est intéressant d'essayer de dévoiler les représentations sur les étrangers et les immigrés qu'elle véhicule. Est-ce que ses origines sont visibles dans ses paroles et dans ses opinions sur les étrangers ? Elle est bien sûr française, mais son apparence physique la sépare des Français de l'hexagone et nous présumons que cela peut la rapprocher des étrangers et des immigrés.

¹⁷ <http://www.assemblee-nationale.fr>

George Pau-Langevin est avocate et membre du parti socialiste (PS). C'est l'ancienne présidente de l'organisation Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Elle a également travaillé comme avocate pour cette association ce qui lui a fourni des connaissances spéciales et profondes sur les affaires concernant l'immigration en France. Depuis le 17 juin 2007 elle est députée de la 21e circonscription de Paris à l'Assemblée Nationale. A l'Assemblée elle siège au groupe politique socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Sur son blog elle déclare qu'elle était mandatée par le PS pour intervenir dans les débats à l'Assemblée Nationale contre ce projet de loi relatif à l'immigration. Ce qui explique peut-être le nombre de ses tours de paroles par rapport aux autres députés de gauche.¹⁸

3.4. Corpus final obtenu par triage des mots

Nous avons décidé de limiter le texte étudié, car 400 pages constituent un corpus trop vaste. La façon la plus facile était de choisir un député, puis cueillir ses tours de parole. Alors premièrement nous avons recueilli tous les tours de paroles de George Pau-Langevin, ce qui nous a donné un matériel de 19 pages. Nous pensons qu'un corpus plus compact nous sert mieux, car finalement ce n'est que la référence aux étrangers et le pronom *nous* qui nous intéresse dans le discours. Deuxièmement nous avons trié tous les tours des paroles qui comprennent des substantifs et des pronoms référant aux étrangers ou le pronom *nous*. Cela nous a donné un corpus de 5832 mots en dix pages.

Dans les parties théorique et empirique nous donnons des exemples de notre corpus. L'énumération des tours de paroles était donc nécessaire pour pouvoir à chaque fois indiquer le passage dont les exemples sont tirés. Par exemple :

- (1) Il n'est pas indifférent, monsieur le ministre, que le premier texte que vous présentez sur l'identité nationale porte sur les mariages contractés par les Français ou Françaises avec une ou un étranger et sur les regroupements familiaux. (**page 1, paragraphe 1**)

¹⁸ <http://www.georgepau-langevin.com/>

4. Partie théorique

Dans cette étude nous proposons de dévoiler les représentations sur les étrangers qui se cachent dans le discours de Mme Pau-Langevin. Il n'existe aucune théorie complète destinée à analyser l'objet dans notre étude. Nous allons donc éclaircir seulement quelques approches théoriques dont nous allons nous servir. Nous cherchons à présenter les outils théoriques qui nous aident à répondre à nos questions de recherche en analysant notre corpus. Cette partie du travail présentera donc les bases théoriques aussi bien que les notions et les termes primordiaux pour l'analyse de notre corpus.

4.1. L'analyse du discours et la notion de discours

Malgré les nombreux ouvrages sur l'analyse du discours, une définition précise et exhaustive reste à créer. En ce qui concerne cette étude, nous ne visons pas à compléter le travail sur la définition de l'analyse du discours, mais nous essayons de mener une recherche scientifique en nous servant des outils que certains analystes du discours nous proposent. L'analyse du discours (AD) est un domaine de la linguistique qui s'est développé en France pendant les années 1960-70. Précisons dès le début que dans notre centre d'intérêt figure l'analyse DU discours (AD) et non pas l'analyse DE discours. Ce sont deux approches différentes. Pour Dominique Maingueneau (1976 : 11) analyse de discours a pour objet d'étude le discours, mais l'approche est différente de celle de l'analyse du discours. Selon lui (id. : 12), l'analyse de discours étudie le discours dans un sens grammatical en prenant en compte les unités transphrastiques sans considérer les conditions de production comme un fait essentiel. Il¹⁹ voit l'analyse de discours comme un carrefour de théories qui se base sur trois approches différentes : l'ethnographie de la communication, la linguistique textuelle et l'école française de l'analyse du discours. C'est notamment cette dernière dont nous nous servons dans notre étude.

¹⁹ <http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/maingueneau.html>

Les linguistes français s'appuyaient sur les travaux de Z. S. Harris selon qui l'AD prend en considération le rôle de chaque élément dans la structure d'un texte et d'un discours, et ne se concentre pas seulement sur les éléments qui forment la structure de la phrase comme fait la linguistique descriptive (Mazière 2005 : 3). A première vue l'AD semble être une entité théorique floue dont les différentes composantes se chevauchent. Ce domaine scientifique est étonnamment dispersé et difficilement repérable. Comme le constate Dominique Maingueneau (1976 : 3), l'AD a la difficulté de constituer son unité au sein de la théorie linguistique et qu'elle maîtrise mal son objet d'étude. Pour nous, le caractère le plus intéressant de l'AD est justement son interdisciplinarité. Pour Maingueneau « l'analyse du discours est le nom donné à un ensemble de réponses de linguistique, très élémentaires pour le moment » (id. : 9-10). L'analyse du discours est alors une sorte de synthèse de différentes méthodes linguistiques. Tandis que pour Orla Visgø (1992 : 7), l'analyse du discours essaie de déchiffrer les conditions de l'énonciation derrière tel ou tel discours. Nous trouvons la même approche chez Maingueneau (1976 : 18). Il essaie de capter le noyau dur de l'analyse du discours en constatant que le caractère spécifique de l'AD se fonde sur les essais de construire des modèles de discours qui dévoilent les conditions de production du discours (ibid.). Quant à Mazière (2005 : 5), selon elle, l'AD considère la langue comme un objet construit par le linguiste située dans un espace-temps. Les résultats que l'AD propose sont formés sur la base des différentes données de la langue et de l'histoire. Nous voudrions ajouter qu'il est primordial de noter que l'AD a pour ambition d'étudier toute production verbale par opposition à l'étude de la langue hors contexte.²⁰ Comme l'avance Mazière, l'AD ne cherche à détacher l'énoncé « ni de sa structure linguistique ni de ses conditions de production, historiques et politiques, ni des interactions subjectives. Elle donne ses règles de lecture, en vue de permettre une interprétation. » (id. : 10). Ce que nous cherchons à obtenir par ce travail, c'est justement une interprétation du discours.

Pour bien comprendre en quoi consiste notre travail, il est indispensable que nous définissions le concept de *discours* qui est l'objet de toute étude menée dans l'analyse du discours. La notion de discours souffre d'une polysémie. Ici nous cherchons à définir cette notion dans le contexte scientifique dans lequel nous l'utilisons.

²⁰ <http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/maingueneau.html>

Dans le parler quotidien le discours a un sens extrêmement vaste. Le discours dans son sens large comprend tout simplement une suite de phrases dont le début et la fin sont posés par la personne qui les prononce (A. Reboul et J. Moeschler 1998 : 7). Emile Benveniste (1966 : 239-241), théoricien de l'énonciation, a une vision différente sur le discours : il compare le récit et le discours et il les sépare. Pour lui les événements d'un récit semblent se raconter eux-mêmes, tandis que le discours est toujours attaché au monde réel et réfère au présent de la personne tenant la parole (ibid., Mazière 2005 : 17).

Le discours figurant dans le centre d'intérêt de l'AD n'est aucunement subjectif. Le discours est un fait social dans lequel l'énonciateur peut devenir visible seulement par l'acte d'énonciation (voir chapitre 4.4). Selon Bourdieu (2001 : 101) toute la structure sociale est visible dans l'interaction et ainsi dans le discours. En ce qui concerne la définition du discours qui figure dans l'objet d'étude de l'AD, Reboul et Moeschler (1998 : 14) avancent une idée sur le discours, différente de leur première : « une unité supérieure à la phrase » qui ne peut pas être réduite en phrases mais en énoncés. Pour eux (id. : 7, 26) le discours est une entité théorique qui se superpose au discours du parler quotidien et qui a des caractéristiques inexplicables par les éléments qui le composent, même si c'est bel et bien une unité compositionnelle et formelle. Benveniste (1966 : 242) trouve qu'il faut considérer le discours dans son amplitude comme toute énonciation qui suppose un énonciateur et un co-énonciateur dont le premier a pour but d'influencer le deuxième. Nous trouvons que Benveniste incline vers l'argumentation et la rhétorique dans sa définition du discours. En parlant de discours, nous nous confrontons souvent avec le même problème : il est difficile de faire la différence entre l'énoncé et le discours. Pour Maingueneau (1994 : 10) le discours est le résultat de l'utilisation de la langue par l'énonciateur. Mais similairement un énoncé est le résultat de l'utilisation de la langue par l'énonciateur. Comment alors faire une distinction entre les deux ? Maingueneau (1976 : 12) propose de définir le discours aussi par le fait de prendre en considération les conditions de productions d'un énoncé. Il (id. : 6) voit le discours en tant que concept qui veut détacher le sujet parlant de son rôle central traditionnel pour l'insérer dans une entité de fonctionnements d'énoncés. Nous avons remarqué que comme Maingueneau, Vigsø (1992 : 2) étend la définition du discours aux éléments non linguistiques. Vigsø (ibid.) considère le discours comme une pratique sociale, psychologique et culturelle qui comprend des éléments linguistiques et non

linguistiques. Quant à Mazière (2005), elle nous offre une définition simple du discours. Selon elle (id. : 10) le discours est une manifestation marquée par toute parole individuelle. Il n'existe qu'un discours et ce discours est prétendument préalable et omniprésent et dont tous les énoncés produits par un individu font partie (id. : 10-11). Elle (id. : 21) constate que l'AD veut voir le discours comme un concept contre les discours au pluriel. Par cela, nous comprenons que le discours est un élément qui se détermine par lui-même qui n'a pas de début concret ni de fin. Nous voyons le discours comme un ensemble de traditions discursives qui n'échappe pas à l'historique et au culturel d'une société. Nous traitons la définition de la notion d'énoncé un peu plus tard dans ce cadre théorique.

L'interdiscursivité règne dans le monde du discours. C'est la marque d'une sorte de polyphonie dans laquelle tous les morceaux de discours sont en interaction et se chevauchent. Nous voyons l'interdiscursivité comme un ensemble des relations que les éléments de discours entretiennent avec les autres composantes du discours. L'interdiscours est donc la circulation des sujets de discours d'un discours à l'autre (Amossy 2000 : 99).

4.2. Le discours politique

Même si l'AD impose l'existence d'un seul discours à la fois, une typologie des différents discours ne cesse de se développer. Nous soulignons que nous suivons la définition du discours proposée par l'AD, mais nous n'excluons pas l'existence possible de différents genres de discours. La typologie des différents genres de discours s'attache aux composantes du discours.

La politique et la langue sont inséparables (Bon 1991 : 245, Chilton 2004 : 4, Chilton et Schäffner 1997 : 206). Il existe plusieurs moyens de communication, mais la langue est l'outil explicatif le plus important quant à l'ambiguïté des autres moyens de communication comme les images par exemple. D'après Bon (1991), l'action politique a tendance à avoir pour but la production de langages et de symboles : les textes juridiques, les ordres, les discours, les cérémonies etc. Le discours politique est une façon d'agir sur les affaires politiques et le débat politique a au cours du temps créé

différentes catégories politiques comme par exemple la gauche et la droite²¹ (id. : 220, 224). Le *discours politique* cherche essentiellement à simplifier les problèmes complexes afin de les rendre plus compréhensibles au grand public (ibid.). Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec Bon, de notre point de vue le vocabulaire politique est souvent inconnu et complexe aux yeux du citoyen (voir chapitre 4.2.3.).

Ce que la politique veut dire est une question sans réponse exhaustive et le débat a déjà durée des décennies. Ici nous ne nous mettons pas à analyser ce que la linguistique ou un autre domaine scientifique entendent par politique. Vigsø (1992 : 15) aussi bien que Chilton et Schäffner (1997 : 206) trouvent que la politique et ce qui est politique sont une question d'interprétation. Pour nous, il suffit de constater que les choses ne sont pas politiques en elles-mêmes, mais le deviennent dès leur entrée dans le domaine du discours politique (Vigsø 1992 : 24).

Revenons à l'approche théorique sur la définition du discours politique. Vigsø (1992 : 10-11) propose trois différentes façons de définir le discours politique : définitions *institutionnelle*, *topique* et *politique*. Le premier voit le discours politique comme un discours tenu par les personnes qui font partie d'une institution politique ou comme un discours tenu dans un endroit et contexte politique. Le deuxième cherche à trouver la politique dans le discours même, autrement dit un discours peut être nommé politique s'il traite la politique d'une manière quelconque. Le troisième considère un discours politique si le discours a pour sujet le pouvoir, l'oppression ou l'exploitation dans les sociétés capitalistes. (ibid.) Nous pensons que ces définitions ne sont pas forcément très valables dans le champ de l'AD, car les deux dernières omettent le contexte de production. Nous préférons donc la définition institutionnelle du discours politique. Par conséquent, dans notre étude, nous comprenons le discours politique dans son sens stricte et limité ce qui veut dire un discours ayant pour thème un sujet politique et se prononçant dans un contexte politique.

Selon van Dijk (1993 : 71) les débats parlementaires et le discours politique sur les affaires ethniques ont tendance à avoir une fonction persuasive. D'après Gourévitch (1986 : 53-55), cette fonction persuasive peut être étendue de sorte qu'elle comprenne

²¹ La gauche et la droite ne sont pas seulement une manifestation des différentes catégories politiques créées par le débat, mais ici il ne nous est pas nécessaire de présenter l'origine des différentes orientations et partis politiques.

tout discours politique. Pour lui (ibid.), le discours politique est surtout un discours de persuasion : une interaction, un échange entre un énonciateur et un co-énonciateur. Il fonctionne sur deux niveaux simultanément, un niveau sémantique où il s'instaure et un niveau politologique où se situe l'émetteur (ibid.). Mais le discours politique n'est pas toujours une simple suite de mots présentant l'opinion de l'énonciateur, il peut également fonctionner comme une menace. Une menace pour son émetteur comme pour les autres, l'émetteur vise à convaincre son audience de ses propos et vise à dévaloriser les propos des autres (ibid., van Dijk 1993 : 71). La nature persuasive du discours politique est traitée plus en détail plus tard (voir chapitre 4.3.1). Nous trouvons que Gourévitch est arrivé à capter le noyau dur de l'idée du discours politique : « La force du discours ne réside pas dans son articulation mais dans la capacité de mettre l'interlocuteur au centre du propos, de le déstabiliser pour lui faire chercher refuge dans la parole énoncée » (Gourévitch 1986 : 55).

Alors dans la force du discours politique réside en même temps sa faiblesse, la vulnérabilité peut être transformée en vigueur (Gourévitch 1986 : 53-55). Le discours politique peut vite se tourner contre son émetteur après avoir été retravaillé et repris par les co-énonciateurs, il contredit le discours de l'autre et ainsi laisse la possibilité aux autres de reproduire ce schéma de débat interminable (ibid.). Effectivement le discours politique peut être vu comme une action (Bon 1991 : 240). Une action d'agir et de réagir sur des tas de discours préalables. Dans le discours qui nous sert de corpus, Mme Pau-Langevin réagit à un texte concret, le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Ce projet de loi est déjà une réaction et une synthèse sur de nombreux discours différents, le cycle est donc sans fin.

4.2.1. Tradition de la rhétorique et argumentation

En parlant de la politique et en traitant le discours politique comme objet d'étude il va sans dire que la rhétorique y joue un grand rôle. La rhétorique a toujours été une partie indissociable de l'étude des textes politiques. Un caractère particulier des textes et discours politiques est leur nature argumentative et persuasive. La rhétorique n'est pas seulement considérée comme une science de l'argumentation mais aussi comme une forme d'art.

Selon Perelman et Olbrecht-Tyteca « toute argumentation vise à l'adhésion des esprits et, par le fait même, suppose l'existence d'un contact individuel » (Perelman et Olbrecht-Tyteca 2001 : 18) ce qui révèle la nature persuasive de l'argumentation. Mais seulement cette nature persuasive ne suffit pas toute seule, il faut que la personne à laquelle le texte est destiné y prête attention. L'argumentation qui déclenche un sentiment d'intérêt ou accroît la volonté d'adhésion chez l'auditoire, peut être nommée efficace et réussie. Cela est un élément très important chez les hommes politiques qui, la plupart du temps, cherchent à convaincre l'électorat par leur discours. (id. : 23, 59)

4.2.1.1. Valeurs et hiérarchies

Les valeurs peuvent être présentes dans toutes les différentes formes de l'argumentation, mais dans les champs politique et juridique les valeurs servent de base à l'argumentation. Le but de ce genre d'argumentation est de pousser l'auditeur à faire certains choix à l'exclusion des autres, et notamment de fonder et justifier ses choix par les valeurs. Les valeurs sont des objets d'accord et négociables. Les valeurs peuvent être divisées en deux groupes : les *valeurs abstraites* et les *valeurs concrètes*. La justice et la véracité sont des valeurs abstraites, mais la France et l'Eglise sont des valeurs concrètes qui sont perçus par leur unicité dans le monde. Souvent il est difficile de reconnaître la nature d'une valeur, par exemple l'Etat et l'humanité peuvent être vus comme des valeurs concrètes dérivant de la personne ou comme des éléments dérivant des valeurs abstraites. En ce qui concerne le discours politique et les valeurs, les valeurs abstraites sont liées au changement et servent à la critique tandis que les valeurs concrètes sont plus souvent utilisées dans un discours sur la conservation. (Perelman et Olbrecht-Tyteca 2001 : 100-107)

Les hiérarchies sont un élément constitutif dans le discours politique. Les hiérarchies démontrent la supériorité d'une chose ou d'un objet sur l'autre. Parmi les hiérarchies il existe également le côté abstrait et concret. Les *hiérarchies abstraites* expriment la supériorité par exemple du juste sur l'utile. Et les *hiérarchies concrètes* peuvent faire référence à la supériorité de l'homme sur les animaux. (Perelman et Olbrecht-Tyteca 2001 : 107) En ce qui concerne le discours politique sur les étrangers, nous pouvons présumer que les hiérarchies concrètes y fonctionnent de façon que le peuple originaire assez homogène d'un pays soit préféré à un groupe d'étrangers hétérogène.

4.2.1.2. Ethos, pathos, logos

La rhétorique date de l'Antiquité, l'époque à laquelle l'argumentation était hautement appréciée et gardait encore sa renommée d'un art de la persuasion. Depuis, la rhétorique est devenue plutôt un art de bien dire que de persuasion. Mais dans l'Antiquité, Aristote a insisté sur la tripartition de la rhétorique : ethos, pathos, logos. Ces sont les trois éléments principaux de l'argumentation. L'ethos concerne l'image de l'énonciateur, le pathos désigne les émotions dans l'argumentation et le logos les moyens discursifs. *L'ethos* est donc l'image de l'orateur qu'il insère dans son discours et qui contribue à l'efficacité du discours. Certains Anciens voyaient l'ethos aussi comme la réputation préalable de l'orateur. Il est vrai que ce que l'on sait par avance de l'orateur influe sur l'attitude envers lui et son dire. Quant au *pathos*, il comprend les éléments dans le discours qui font appel aux émotions et aux sentiments de l'auditoire. La capacité d'émouvoir est souvent vue comme un don d'éloquence qui forme le véritable orateur. Le pathos, comme Aristote le voyait, est en contact avec l'inscription de l'affectivité dans le discours. En ce qui concerne le *logos*, il fait référence aux moyens et stratégies discursifs avec lesquels l'orateur rend son discours efficace et persuasif. (Amossy 2000 : Avant-propos, 60-63, 163, 165, 179,)

4.2.2. Idéologie

Nous avons déjà vu que le discours politique fonctionne sur deux niveaux : sémantique et politologique (voir chapitre 4.2.). Le niveau politologique est celui sur lequel opère l'énonciateur, autrement dit le monde extralinguistique. Il faut tenir compte que la réalité est pleine de sens et d'idéologies. Les manières de penser et d'agir sont dépendantes du système de pensée et d'interprétation de la réalité que les individus ont élaboré et intériorisé (Bréchon 1994 : 5-11).

Pour que la communication fonctionne d'une façon supposée, il faut que l'auditeur reconnaisse le code utilisé, et ce code peut être une langue ou un système de référence. Il est possible de comprendre le système de référence comme une *idéologie*, comme une réalité partagée par l'énonciateur et son auditoire (Bon 1991 : 261). Le concept de politique n'est pas dissociable du concept d'idéologie. L'idéologie ne se trouve pas dans le centre de notre intérêt, mais comme notre corpus est un discours politique prononcé par une personne qui est membre d'un parti politique, nous ne pouvons pas laisser cette

notion d'idéologie de côté. Pierre Bréchon (1994 : 5-11) constate que l'idéologie est une entité de valeurs, croyances et représentations à laquelle personne n'échappe, formée par l'histoire et le social. Une idéologie n'est jamais stable, mais se transforme constamment. Pour nous, l'idéologie est tout d'abord la façon dont une personne perçoit le monde. Bréchon déclare que l'idéologie est visible dans un discours, car

[...] chaque acteur collectif élabore une conception de son rôle et de ses objectifs : en fonction de son diagnostic sur une réalité, chaque acteur organisé rationalise le sens de son action et l'exprime sous forme de discours, à la fois pour s'assurer que tous ses membres partageant le même idéal et pour justifier les choix faits auprès d'un public plus large. [...] Les partis politiques sont des lieux de productions idéologiques [...] l'idéologie d'un parti peut aussi être révélée par les discours de ses candidats et de ses élus [...] (Bréchon 1994 : 6-9)

Suivant en cela, Kerbrat-Orecchioni (1993 : 31) a aussi remarqué que l'idéologie est susceptible de se manifester dans le comportement d'un individu et surtout dans son comportement linguistique. George Pau-Langevin qui a prononcé le discours qui nous sert de corpus est membre d'un parti politique (Parti Socialiste). Bien que le thème de l'insécurité dans le discours politique sur l'immigration rende les limites floues de la droite et la gauche politiques (Freedman 2004 : 1), selon la constatation de Bréchon, nous pouvons présumer de trouver des traces de manière de penser socialiste dans le discours de George Pau-Langevin. Egalement d'après Van Dijk (1993 : 66) les hommes politiques ne parlent pas seulement pour ou contre un texte politique, mais ils donnent aussi bien des avis officiels qui reflètent les positionnements des partis.

L'idéologie établit un lien entre le discours et la société et, en même temps, les partis et les groupes politiques ont besoin du discours pour produire et reproduire leur idéologie. Le discours sert donc d'une sorte de média. Dans un premier temps les idéologies sont un phénomène social et fonctionnent en tant qu'intermédiaire entre les intérêts d'une collectivité et les pratiques sociales d'un individu. Autrement dit, l'idéologie est une représentation mentale, une attitude, un savoir et une connaissance partagés par un groupe. L'idéologie d'un groupe devient l'idéologie de ses membres et influe sur les croyances et connaissances des membres de ce groupe. Un groupe reste ensemble par une représentation positive de soi et par une représentation négative de l'autre. (van Dijk 1997 : 7, 26-33)

4.2.3. Représentations du monde et catégories

Le discours politique contribue à la diffusion des *représentations* et des stéréotypes. Les représentations sont l'utilisation spécifique de la langue pour communiquer les concepts du monde de l'énonciateur. Les représentations sont donc des modèles sur le monde mis en langue par des individus. Une caractéristique particulière du pouvoir et du contrôle politique est le contrôle de l'information. La distribution et la privatisation de l'information forment une vision du monde, filtrées par l'instance contrôlant cette information, c'est-à-dire une représentation et une non-représentation du monde. Une des fonctions essentielles du discours est justement la représentation du monde, de l'état des choses et la construction de la réalité. Le discours politique a également des éléments qui font appel aux émotions de l'audience. Surtout en parlant des étrangers les émotions soulèvent des catégories comme appartenance territoriale, identité, amour de la famille, peur de l'inconnu et peur des étrangers etc. (Chilton 2004 : 23, 46, 50, 201-205)

Les représentations sont une sorte de *catégories* dans lesquelles on range les choses que l'on observe et aperçoit dans le monde extralinguistique. La catégorisation des choses est essentielle. C'est une opération mentale qui range et trie un ensemble de choses et de mots et elle se fait sur la base des propriétés communes. Les objets classés dans une même catégorie doivent donc posséder un nombre de propriétés en commun et les objets doivent aussi remplir les conditions nécessaires et suffisantes pour appartenir à cette catégorie et ces conditions sont imposées par la catégorie elle-même. Par exemple une vache n'est pas un chien, mais tous deux sont des animaux. Ils ont des traits en commun ce qui fait qu'ils peuvent appartenir à la catégorie de l'animal, mais ils possèdent suffisamment de traits différents pour dire qu'ils ne représentent pas la même espèce d'animal. Toutefois, les limites des catégories sont floues et il est impossible de former des catégories strictes et exhaustives sur quoi que ce soit. (Kleiber 1999 : 12-13, 21, 27, 45, 51) Nous pensons que la catégorisation se fait dans une particulièrement large mesure parmi les hommes politiques. Ils doivent sans cesse définir et déterminer les groupes d'affaires et de personnes qui sont touchés par leurs actions et législation. C'est notamment la catégorisation de personnes étrangères que nous essayons de dévoiler dans le discours de George Pau-Langevin.

4.2.4. Pouvoir du discours

Depuis les années 1960, la politique est devenue une question de pouvoir comme le langage politique est devenu un signe de pouvoir et un outil d'oppression (Vigsø 1992 : 9, Chilton 2004 : 3). Bourdieu (2001 : 70) part de l'idée que déjà l'instauration d'une langue officielle dans une société est le signe d'un pouvoir politique : une langue est nommée officielle à l'exclusion des autres. Cette instauration de la langue officielle sert également à la constitution d'une nation. Et avec la langue officielle il est facile d'indiquer les étrangers, ceux qui ne font pas partie de la nation, alors ceux qui ne parlent pas la langue (Bourdieu 2001 : 74-78). Cette même idée est largement traitée dans la discussion dont notre corpus est formé. Le projet de loi de septembre 2007 impose l'apprentissage et la maîtrise de la langue française déjà avant l'arrivée dans le pays. L'intégration dans une société implique l'adoption et l'acceptation des manières de parler légitimes et officielles. Les jeunes hommes immigrés ou issus d'une famille immigrée sont souvent ceux qui refusent l'intégration et la docilité car une culture de morale de la force règne parmi eux (id. : 141-142). Leur culte de la violence pose problème à la société et les projets de loi sont souvent destinés à la diminution et à la maîtrise de ce phénomène.

Selon Bourdieu (2001 : 159-165), il est naïf de chercher le pouvoir des mots dans les mots eux-mêmes. Le pouvoir des mots est formé par les conditions sociales dans lesquelles ils sont prononcés. C'est-à-dire que les mots en eux-mêmes ne sont pas puissants, ils le sont seulement dans le discours. Le pouvoir des paroles dérive directement du pouvoir de l'énonciateur : l'autorité s'investit dans le langage du dehors. L'efficacité du discours ne se trouve seulement dans les éléments du discours, mais également dans les caractéristiques de l'énonciateur qui le prononce et dans les propriétés de l'institution qui autorise l'énonciateur à le prononcer. (ibid.)

4.2.5. L'autre

De l'essence de l'Autre, nous dirons qu'elle circule à travers toutes, car si chacune d'elles, individuellement, est autres que les autres, ce n'est pas en vertu de sa propre essence, mais de sa participation à la nature de l'Autre²².

²² *Le Sophiste*, 255e, traduit de L. Robin, cité dans Ducrot 1987, *Le dire et le dit*, p.72.

Tout discours politique est un discours sur l'autre. Cet autre est vu comme un adversaire (ou comme une non-personne) de l'énonciateur. L'autre est tout le temps inclus dans les différentes stratégies de l'usage politique de la langue. Par une représentation négative de l'autre, l'énonciateur arrive à une représentation positive de soi. Le discours politique est un forum fructueux en ce qui concerne les relations entre les personnes. Il est intéressant de prêter attention aux acteurs dans un discours politique et surtout dans le rôle des acteurs, de voir quels sont les places et les lieux que l'énonciateur accorde aux étrangers : s'ils sont vus en tant que sujets actifs ou en tant qu'objets passifs. Le rôle que l'énonciateur donne à des acteurs qui figurent dans le discours peut nous révéler l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis des sujets de paroles et de l'autre. (Chilton 2004 : 47, 53-54, 203) Nous décidons donc de suivre l'exemple de Chilton et nous essayons de tracer dans notre corpus le rôle que Mme Pau-Langevin pose aux étrangers. Dans le discours de Pau-Langevin nous étudions en particulier sa façon d'inscrire l'autre dans le pronom *nous*.

Comment l'idéologie, la pensée et la vision de l'Autre se transmettent-elles dans la langue alors ? Pour Emile Benveniste (1966 : 63) un énonciateur peut tout dire en langue car toute opération de la pensée reçoit son expression dans la langue. Le contenu de la pensée « reçoit forme quand il est énoncé et seulement ainsi. Il reçoit forme de la langue et dans la langue, qui est le moule de toute expression possible » (id. : 63-64). Cet argument de Benveniste nous dirige vers la théorie de l'énonciation de la linguistique qui a pour objet d'étude la conversion de la langue en discours.

4.2.6. Tradition de la lexicométrie

Une caractéristique importante du discours politique est sa nature indexicale. Ce qui veut dire que par exemple le choix des mots et certains éléments linguistiques peuvent indiquer l'orientation politique de l'énonciateur (Mazière 2005 : 32). Une méthode pour analyser le vocabulaire politique est la *lexicométrie*. Maingueneau (1976 : 22) explique que les recherches lexicométriques les plus connues sont celles du laboratoire de lexicologie politique de L'E.N.S. de Saint-Cloud et c'est notamment cette équipe qui a préféré nommer son domaine la lexicométrie au lieu de « statistique lexicale ». L'accent dans la lexicométrie porte justement sur l'utilisation des statistiques pour étudier et analyser le lexique d'un texte (ibid.). Les principes de l'analyse lexicométrique reposent

sur le refus de privilégier quelques éléments du discours aux dépens des autres éléments, l'exhaustivité des items relevés doit être respectée (ibid.).

L'analyse des items relevés peut être menée de deux façons différentes : la *lexicométrie paradigmatique* ne prend pas en considération les contextes dans lesquels l'item se trouve et ainsi elle se concentre seulement sur le vocabulaire, tandis que la *lexicométrie des co-occurrences* prête attention surtout aux environnements des items relevés (Maingueneau 1976 : 24). La lexicométrie des co-occurrences vise à constituer un lexicogramme du discours étudié, c'est-à-dire une sorte de charte des termes qui sont liés l'un à l'autre dans le discours (id. :31). Quant à la lexicométrie paradigmatique, elle est donc une analyse des mots hors contexte qui est une méthode efficace quand on veut comparer le vocabulaire de deux énonciateurs différents ou quand on veut tracer la structure lexicale du vocabulaire d'un énonciateur (id. : 25). En ce qui concerne notre étude, nous sommes intéressée par le vocabulaire que GPL utilise dans son discours et surtout par l'occurrence des substantifs qui se réfèrent aux étrangers.

4.3. Énonciation, énoncé

Benveniste constate que *l'énonciation* est une « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste 1974 : 80). Par cela il veut dire que cet acte même de produire un énoncé est l'énonciation et non seulement le texte énoncé. Dans l'énonciation le sujet parlant se sert de la langue pour transmettre son message, il utilise la langue comme un instrument (id. : 80-82). Cette relation entre l'énonciateur et la langue est déterminante pour les caractères linguistiques de l'énonciation. Le sujet parlant modifie la langue en discours par les indices spécifiques qui sont déterminés à partir du centre de l'énonciation du sujet parlant, c'est-à-dire le *ici* et *maintenant* (Maingueneau 1976 : 102-103). Nous pensons que Kerbrat-Orecchioni exprime d'une façon exhaustive ce que nous voulons entendre par énonciation. Elle appelle énonciation « le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole » (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 34). Et c'est exactement cela que nous cherchons dans notre corpus : les traces de l'insertion du sujet parlant dans sa parole.

L'énonciation est donc une manifestation individuelle d'un sujet parlant par la langue et dans l'énonciation le sujet parlant emploie la langue pour établir un rapport du monde à son co-locuteur (Benveniste 1974 : 82). Alors quand un énonciateur se met à énoncer il présume un co-énonciateur (id. : 85). Kerbrat-Orecchioni (1993 : 29) ajoute que le co-énonciateur présumé peut être réel, virtuel ou fictif. L'autrui figure donc dans l'énonciation à chaque fois, ce qui n'exige pas automatiquement que cet autrui, le récepteur proprement dit, soit présent dans la situation. Les possibles énonciateurs qui sont pris en compte dans l'énonciation, l'acte même et la situation de production sont considérés comme importants. Maingueneau constate que « tout acte d'énonciation est bien un événement unique, supporté par un énonciateur et un destinataire particuliers dans le cadre d'une situation particulière » (Maingueneau 1994 : 9).

Il faut se rappeler que chaque acte d'énonciation est individuel, mais diffère du schéma général de l'énonciation qui reste invariant dans chacun des actes de l'énonciation. Il n'existe pas d'articulation complète et exhaustive sur des structures de l'énonciation qui prendrait en compte l'énonciateur, le co-énonciateur, leur statut et la situation d'énonciation (Maingueneau 1994 : 10, 1976 : 110). Ducrot décrit ce schéma général de l'énonciation de la façon suivante « ... distinguer les conditions particulières, chaque fois nouvelles, de l'énonciation produite *hic et nunc*,²³ et le fait général de l'énonciation, identique à travers la diversité des actes effectivement réalisés » (Ducrot 1984 : 69). Kerbrat-Orecchioni (1993 : 22) propose un schéma du fonctionnement de la communication, mais elle-même (id. : 24) critique ce schéma, son insuffisance et sa staticité. Nous trouvons que ce schéma contient les caractéristiques principales qui conditionnent la communication aussi bien que l'énonciation.

²³ En italique dans Ducrot 1984.

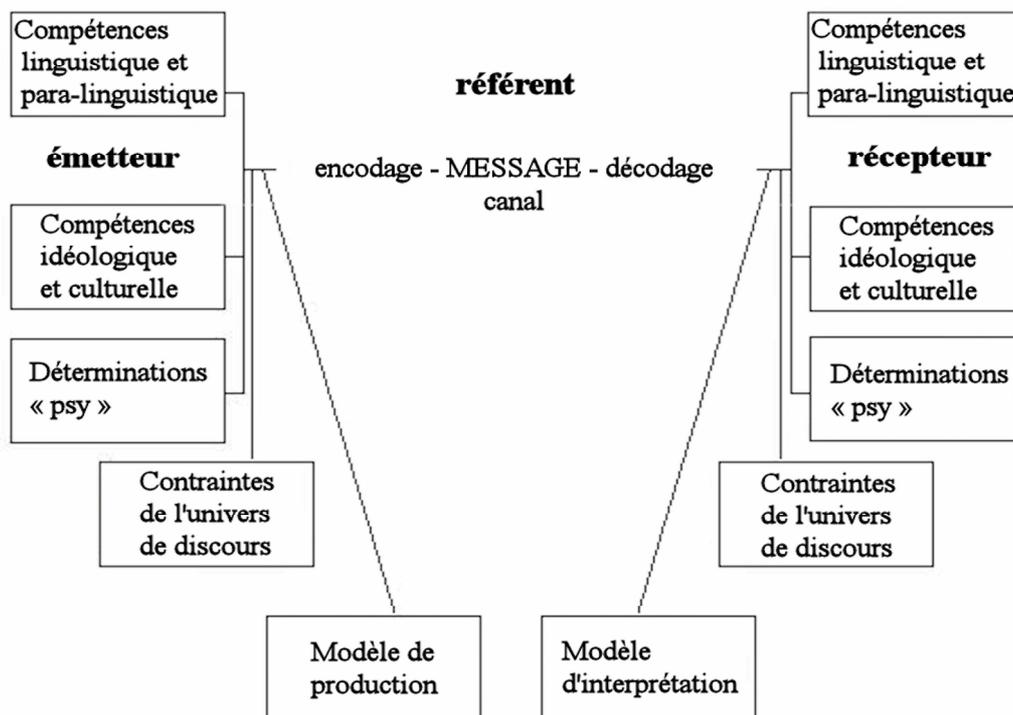


Figure 1. Schéma de communication selon Kerbrat-Orecchioni

En ce qui concerne la communication, pour qu'elle existe et fonctionne, il est nécessaire que quelque chose se passe entre deux individus : il n'y a pas de communication (ni d'énonciation) sans ces individus. Chez l'émetteur et le récepteur, la plupart des composantes qui conditionnent la communication sont les mêmes. Chez l'émetteur ils conditionnent l'encodage du message et chez le récepteur ils permettent le décodage du message. Le référent existe dans le monde extralinguistique²⁴ et il est encodé et décodé dans le monde linguistique. La communication exige que l'émetteur et le récepteur soient compétents et aptes à communiquer. Dans le schéma, les compétences sont divisées en deux : compétences linguistique et para-linguistique et compétences idéologique et culturelle. La compétence linguistique signifie la capacité langagière du sujet parlant de produire et d'interpréter les messages linguistiques. La compétence para-linguistique englobe toutes les autres composantes qui influent sur la

²⁴ Nous ne supposons pas que le monde extralinguistique égale au monde réel dans lequel les êtres humains vivent. Nous n'avons pas que le référent peut toujours être retracé dans le monde réel. Par exemple la licorne qui est un être de légende, existe bien dans l'imaginaire, mais non pas dans le monde réel.

communication par exemple la mimo-gestualité. Egalement les déterminations psychologiques font partie des compétences para-linguistiques. Ces facteurs sont primordiaux dans les opérations cérébrales quant à l'encodage ou décodage du message. Tandis que les compétences idéologique et culturelle réfèrent aux savoirs et connaissances préalables du monde extralinguistique que les deux parties de la communication possèdent. L'univers de discours est la situation concrète de la communication en addition des contraintes stylistico-thématiques. Ce sont des éléments qui fonctionnent comme des contraintes et ont un effet sur le message et sa forme. Les modèles de production et d'interprétation sont des règles qui contrôlent les procédures d'encodage et décodage du message. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 15, 19-23)

Benveniste (1974, 1966) ne s'attarde pas sur la définition d'un *énoncé*, mais Maingueneau nous en propose une : « l'énoncé, objet linguistique résultant de cette utilisation » (Maingueneau 1994 : 9) et par utilisation il veut dire l'énonciation. Kerbrat-Orecchioni déclare que « l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme un acte à son produit, un processus dynamique à son résultat statique » (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 33). Nous voyons l'énoncé comme le produit de l'énonciation, une unité de discours. Du point de vue communicationnel, nous pourrions dire que l'énoncé n'est pas seulement une production de l'énonciation mais également une unité de communication qui contient un message. Probablement il existe des dizaines de propositions où passe la frontière concrète entre l'énoncé et l'énonciation. Comment les dissocier ? Cependant, nous comprenons l'énonciation comme un acte qui forme les énoncés. Selon Benveniste (1974 : 82), cet acte est individuel, singulier et unique. La théorie de l'énonciation a pour objet l'acte de l'énonciation et l'énoncé même produit par cet acte.

4.3.1. Tout un monde de références

Selon Kleiber (1999 : 16) les mots sont des unités lexicales, des dénominations et des noms et qu'ainsi leur fonction primaire est la désignation et la représentation. La dénomination fait partie du processus qui met en relation les signes linguistiques et les choses extralinguistiques, il s'agit donc du processus de référence (ibid.). « Parler c'est signifier, mais c'est en même temps référer » (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 62). La théorie de l'énonciation est intéressée par la manière dont le sujet parlant est capable de référer au monde extralinguistique (Maingueneau 1994 : 9-16). Comme nous l'avons déjà constaté, la langue est un outil pour l'homme, un outil par lequel l'homme peut établir

un rapport de son monde aux autres mais aussi à lui-même. La langue doit donc posséder des éléments aptes à faire référence à ce monde extralinguistique dont l'homme parle.

Pour Benveniste (1974 : 81) sans énonciation la langue n'est qu'un système vide et c'est justement l'énonciation qui donne sens à ce système en le transformant en discours. La référence est le moyen dont l'énonciateur remplit ses énoncés de sens, la référence fait donc partie intégrante de l'énonciation (id. : 82). Les éléments dans un énoncé qui font référence au monde extralinguistique sont appelés *embrayeurs* (Maingueneau 1994 : 11). Benveniste (1974 : 83) nomme ces éléments des individus linguistiques, mais nous préférons employer l'étiquette proposée par Maingueneau pour ne pas confondre le terme avec les individus en tant qu'être humains. Les embrayeurs sont des composantes linguistiques qui ne portent aucun sens individuellement, comme par exemple les pronoms personnels et les locations spatio-temporelles (ibid.). Ils obtiennent leur sens seulement dans une situation d'énonciation, ils sont donc sémantiquement inséparables de la situation de l'énonciation (ibid.).

Par exemple, selon Benveniste (1974 : 81), le pronom personnel *je* tel quel, est seulement un mot, un pronom vide de sens, mais placé dans une situation d'énonciation le *je* désigne l'énonciateur tenant la parole. Selon Cervoni (1987 : 27) les embrayeurs sont des signes qui renvoient à leur situation d'énonciation. Il note que les embrayeurs ne sont pas totalement vides dans le sens sémantique : le pronom personnel *je* a comme fonction sous-jacente de désigner l'énonciateur, l'émetteur du message dans une situation de communication. Nous avons remarqué que Kerbrat-Orecchioni est du même avis que Cervoni ; selon elle (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 41) ce n'est pas le sens de l'embrayeur qui change et varie avec la situation de communication mais seulement le référent extralinguistique de cet embrayeur.

Tout ce qui précède, nous mène à la conclusion que les embrayeurs sont une sorte de lien entre le monde réel et la langue. Ils sont en relation avec l'origine du discours et ils représentent le monde extralinguistique dans le parler d'un individu. Pour Maingueneau (1994 : 12) ce sont justement les embrayeurs qui produisent la conversion de la langue en discours. Ce sont donc les éléments linguistiques, comme les embrayeurs, qui rendent le langage en discours.

4.3.2. Signification et sens – synonymes interchangeables ?

En parlant des embrayeurs les mots *signification* et *sens* surgissent souvent. Quant à cette question, Benveniste (1974 : 216) présente une opposition *sens – forme*. Pour lui le sens est une entité de procédés de communication compris de la même façon par un groupe ou une communauté. Tandis que la forme est la matière des éléments linguistiques sans le sens, c'est-à-dire les symboles et les lettres. En passant par cette opposition, nous arrivons à la paire *sens – signification*. Signifier est la tâche essentielle et originelle de la langue. Quant à la notion de sens, on peut la trouver dans deux situations différentes : dans une phrase et avec un mot. Le sens d'une phrase et l'idée qu'elle contient. Le sens d'un mot est défini par et dans sa situation d'emploi²⁵. Ensemble les mots forment des phrases et le sens de la phrase est réalisé par le choix de mots, par leur organisation et par l'effet qu'ils exercent les uns sur les autres. Le sens d'un énoncé est donc conditionné par les différents éléments de cet énoncé qui sont destinés à transmettre un message dans des circonstances données. (id. : 216-226)

En ce qui concerne l'usage de ces deux notions dans l'analyse du discours et dans la théorie de l'énonciation, selon Mazière (2005 : 22-23) la signification est posée dans l'ordre grammatical et le sens est vu comme le résultat d'une interprétation à plusieurs faces qui comprend aussi bien les circonstances que les contextes. L'approche théorique qui se concentre principalement sur le sens des mots est la *sémantique* (ibid.). Selon Ducrot (1984 : 180), la signification et le sens peuvent être dérivés de l'opposition phrase - énoncé. Alors la signification est la caractérisation sémantique d'une phrase au niveau général. Tandis que le sens est la caractérisation sémantique d'un énoncé. Ce qui veut dire que la signification devient le sens dans une situation d'utilisation de langue particulière et unique (ibid.). Nous considérons la signification comme une notion générale et théorique et le sens comme un terme équivalent à la signification mais au niveau pratique de la langue.

Nous empruntons ci-dessous un schéma proposé par Maingueneau (1976 : 13) et nous le modifions pour le faire correspondre à notre conception de la paire *signification – sens* présentée plus haut.

²⁵ Bourdieu (2001 : 63) remarque qu'à cause de l'unicité du marché linguistique (le fait que tout le monde utilise la même langue) les mots commencent à recevoir plusieurs sens selon la situation d'utilisation.

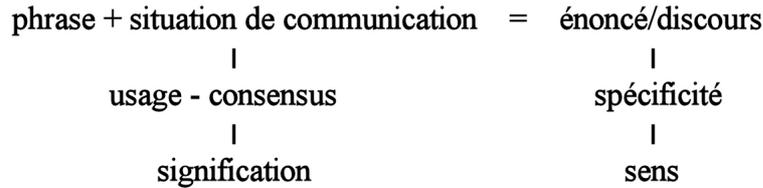


Schéma 2. Sens et signification (Maingueneau 1976 : 13)

La signification d'une phrase reçoit sa définition en dehors de la situation de communication. Sa définition se base sur un consensus qui réside dans la communauté linguistique et qui est formé par exemple par les grammaires. Le sens d'une phrase reçoit sa définition dans une situation de communication dans laquelle la phrase n'est plus une phrase mais un énoncé et un discours attaché à un monde extralinguistique (Maingueneau 1976 : 13).

4.3.3. Pronoms personnels

Quelle est l'information que portent les pronoms? Désignent-ils seulement la personne qui parle ou dont on parle ?

Toutes les langues contiennent des pronoms et dans toutes les langues ils n'appartiennent pas à une seule classe grammaticale mais sont des éléments linguistiques divers. Certains font partie de la syntaxe et certains autres, surtout les pronoms personnels, peuvent être appelés les instances du discours. Le rôle des pronoms personnels est de servir d'outil à la conversion de la langue en discours. Leur fonction primordiale est de référer non pas à la réalité extralinguistique mais à l'énonciation elle-même et à l'énonciateur. Les pronoms sont un système de référence. La relation de personne est omniprésente dans le discours contrairement au récit. (Benveniste 1966 : 242, 251-254)

Il ne faut pas oublier que la personne est autre chose que les pronoms personnels. La personne peut être décrite comme un concept ou comme une catégorie conceptuelle. Cette catégorie comprend les êtres qui tiennent des rôles langagiers dans la communication. La personne est donc un sujet du discours. Les pronoms personnels sont seulement des marques grammaticales qui réfèrent à ces personnes figurant comme sujets. (Charaudeau 1992 : 120)

Le français a deux catégories de pronoms personnels : les pronoms atones (je, tu, nous, me, te, ...) et les pronoms toniques (moi, toi, nous...). La forme atone du pronom est toujours conjointe, il ne peut pas exister seul sans verbe. Inversement, aucune forme verbale ne peut être employée sans pronoms, excepté l'impératif et les formes nominales du verbe. Tout le système de conjugaison est dépendant de la personne : les formes sont classées selon leur référence à la personne. (Benveniste 1966 : 225, 1974 : 197-199) Quant à notre travail, nous présentons seulement les caractéristiques qui concernent les pronoms atones sujets. Nous sommes intéressée par les étrangers et immigrés comme acteur dans le discours de GPL et ils peuvent figurer à la place de l'acteur et du sujet dans une phrase uniquement par les pronoms atones.

4.3.3.1. Nous

Un des moyens principaux dont un orateur politique se positionne par rapport aux autres (leur propre parti, le gouvernement, les électeurs, la nation) est l'utilisation du pronom personnel *nous* (Chilton et Schäffner 1997 : 218).

Nous, contrairement à ce qu'on a peut-être l'habitude de penser, n'est pas une multiplication de *je*. Une multiplication de *je* est impossible, car *je* désigne toujours une personne singulière et unique, qui ne peut pas être multipliée. Mais dans *nous*, le *je* est dominant, puisqu'il n'existe pas de *nous* sans *je*. Le *nous* a plusieurs façons de fonctionner : il peut être inclusif ou exclusif. Le *nous* inclusif comprend *moi+vous* et le *nous* exclusif est formé à partir de *moi+eux*. (Benveniste 1966 : 233)

- (2) [...] Un grand pays comme la France a éprouvé la honte de se faire rappeler sèchement à l'ordre par la Cour européenne des droits de l'homme, et c'est à vous que **nous** le devons. (page 1, paragraphe 6)

Voici un exemple de *nous* inclusif. Dans le *nous* GPL inclut toute la France en tant que pays et société.

- (3) [...] **Nous** comprenons très bien que ce qui, selon vous, menace l'identité de la France, ce sont ces mariages. (page 1, paragraphe 1)

Voici un exemple de *nous* exclusif. Mme Pau-Langevin s'oppose clairement au groupe de personne *vous*, ce qui rend le *nous* exclusif. Nous voudrions ajouter que le *nous* exclusif peut être de la forme *moi+pas vous*, et non seulement vu comme *moi+eux*, dans lequel le *eux* est un groupe délimité et déterminé.

Cependant il ne faut pas oublier que la distinction inclusif/exclusif n'est pas toujours claire et simple. Charaudeau (1992 : 122-123) propose plus de catégories que Benveniste. Pour Charaudeau (ibid.), il existe quatre catégories de *nous*. Le *nous* de l'énonciateur peut se composer de quatre façons suivantes :

- (4) **Nous** sommes sur la bonne voie mais **vous** devriez, dans un souci d'équité, **monsieur le ministre**, faire encore un effort en alignant les deux délais. (page 6, paragraphe 40)

Énonciateur + co-énonciateur : Le *nous* est formé par l'énonciateur GPL et son co-énonciateur qui, dans cet exemple, est monsieur le ministre à qui GPL fait référence avec le pronom *vous*.

- (5) Cet amendement se situe effectivement dans la ligne de ceux que **Serge Blisko et moi-même** avons déjà déposés. **Nous** savons très bien qu'un grand nombre de personnes [...] (page 6, paragraphe 42)

Énonciateur + (plusieurs) non-personne(s) : Le *nous* est composé de GPL et de Serge Blisko, d'une non-personne qui n'est pas le co-énonciateur de GPL dans ce passage.

- (6) Toi, moi et lui, **nous** partirons les premiers (Charaudeau 1992 : 123)

Énonciateur + co-énonciateur + non-personne : Dans ce *nous* tous les participants à la discussion sont englobés, aussi bien le co-énonciateur que la non-personne. Nous n'avons trouvé aucun *nous* de ce genre dans notre corpus, l'exemple que nous donnons est tiré de Charaudeau (1992).

- (7) **Nous** en demanderons la suppression car il montre quel est véritablement votre objectif. (page 3, paragraphe 19)

Énonciateur + autres énonciateurs : GPL inclut dans le *nous* ses collègues politiques qui sont les autres énonciateurs. En même temps, elle oppose ce *nous* à un *vous* avec qui, elle n'est pas d'accord.

L'idée de Charaudeau (1992 : 122-123.) est adaptée de Benveniste (1966 : 233), sauf que la distinction n'est pas dichotomique mais graduelle.

4.3.3.2. Il/ils

D'après Kerbrat-Orecchioni (1993 : 43) les embrayeurs *il(s)* et *elle(s)* indiquent que la personne à qui ils réfèrent ne fonctionne ni comme énonciateur, ni comme co-énonciateur. Elle (id. : 65) ajoute que le pronom de la 3^{ème} personne est à la fois un embrayeur et un représentant : il peut faire référence à la personne qui se situe hors du discours ou il peut référer à un élément déjà mentionné dans le discours. Charaudeau (1992 : 127) constate que contrairement par exemple à par *nous*, *il* ne désigne pas et fonctionne dans un rôle purement anaphorique, ce qui veut dire que *il* reprend l'instance (animée et humaine ou non) qui a déjà été identifiée par la situation ou le contexte.²⁶ Mais selon Benveniste (1966 : 228), la 3^{ème} personne ne fait référence à personne, en fait il se réfère à la *non-personne*. Dans un discours, la 3^{ème} personne ne peut pas être présente, car le discours a lieu entre le *je* et le *tu*. La non-personne ne peut jamais tenir la parole dans un discours. Nous trouvons que Kerbrat-Orecchioni (1993 : 43) a raison en ce concerne la référence de la 3^{ème} personne, mais également nous soutenons l'idée de Benveniste (1966 : 228) que la 3^{ème} personne est toujours exclue du discours et n'a pas de possibilité de tenir la parole dans un discours.

Dans notre corpus les immigrés sont ce que Benveniste appelle la non-personne. Voici un exemple :

- (8) Nous demandons une exception pour les **mineurs**, car nous considérons qu'**ils** ne peuvent être en aucun cas privés de la possibilité de retrouver leur famille. (page 4, paragraphe 27)

L'exemple 8 comprend deux références aux étrangers : *mineurs* et *ils*. Dans ce cas, le *ils* a un rôle anaphorique et ils se réfèrent au terme *mineurs* qui désigne les étrangers.

4.4. De la subjectivité dans la langue

La théorie de l'énonciation s'intéresse à la manière dont l'acte d'énonciation permet de référer et à la manière dont la substance de l'individuel s'inscrit dans la langue. Là il est

²⁶ *Il* peut aussi signifier un processus. Dans ce cas là, le *il* est une forme impersonnelle et ne désigne personne ou rien dans le monde extralinguistique. (Charaudeau 1992 : 128)

question d'utiliser certaines expressions, d'isoler et de référer certains objets et de faire le choix, il est donc question de la *subjectivité* dans la langue. (Maingueneau 1994 : 14) Ainsi, nous constatons que la subjectivité veut dire les différents choix faits par le locuteur, conscients ou inconscients. Toutefois, il ne faut pas oublier que les mots ont des sens assez stables et intersubjectifs, c'est-à-dire que le locuteur ne peut pas remplir les mots de sens de son choix et de faire les mots référer aux éléments de son choix (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 17).

La subjectivité dans le langage peut être définie par « la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (Benveniste 1966 : 259). C'est surtout dans et par le langage que l'homme se construit comme sujet parlant. La base de la subjectivité se trouve dans le statut linguistique donné à la personne et dans l'emploi de la langue. La langue offre des structures et des constructions vides de sens que le locuteur remplit par l'exercice du discours et qui réfèrent à le locuteur lui-même. (id. : 259-263)

La subjectivité du sujet parlant est omniprésente dans la langue, l'action langagière est subjective en tout et chaque unité lexicale est subjective si on la considère comme un choix conscient. Et pourquoi cela ? Parce que le locuteur est sans cesse confronté à un problème de choix et de sélection : pour verbaliser sa vision sur le monde extralinguistique il doit recourir à des éléments linguistiques pour faire passer son message. De ces éléments linguistiques il n'y en pas seulement un utilisable pour transmettre le message mais plusieurs et le locuteur est obligé de faire un choix. Le locuteur a deux possibilités : le discours objectif qui s'efforce de faire disparaître le locuteur individuel du discours ou le discours subjectif dans lequel le locuteur est explicite et visible. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 36, 77, 79-80) Tout de même, il est à noter que le choix des mots n'est pas toujours intentionnel, mais nous pensons que le locuteur s'insère dans son dire que cela soit intentionnel ou pas. En ce qui concerne notre étude, nous sommes intéressée par le discours subjectif et par les traces de le locuteur dans ce discours.

Prenons un énoncé comme « c'est beau ». C'est un énoncé tout à fait simple et compréhensible. En y regardant de plus près on s'aperçoit que l'adjectif *beau* porte plus d'information que l'on croyait. L'utilisation et le choix du terme *beau* à l'exclusion des autres termes synonymes reflètent la nature particulière de le locuteur, ses grilles d'évaluation et sa conception esthétique. L'objet que le locuteur dénomme *beau* n'est

pas seulement un référent mais cet objet est remarqué et évalué par l'énonciateur et il le dénomme *beau* pour une raison. Malgré la nature intéressante de la subjectivité langagière il ne faut pas oublier que la subjectivité n'est jamais absolue. L'échelle de la subjectivité dans la langue est plutôt graduelle que dichotomique. Nous en donnons des exemples dans les sous-chapitres qui suivent. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 79-81)

Les embrayeurs et leur utilisation par un sujet parlant sont une partie de la subjectivité langagière, mais ils sont en quelque sorte des éléments obligatoires dans l'expression. Dans ce qui suit nous prêtons attention aux autres éléments langagiers qui peuvent relever de la subjectivité du sujet parlant : les différentes modalités et le vocabulaire subjectif.

4.4.1. Modalisation

La modalisation au sein de la théorie de l'énonciation veut dire le statut et la marque de l'énoncé donnés par l'énonciateur. Pour préciser on pourrait dire qu'il est question de l'adhésion de l'énonciateur à son discours. La *modalité* par contre est un terme que la théorie de l'énonciation a emprunté à la logique et à la grammaire traditionnelle. Les modalisateurs sont les facteurs qui nous permettent de tracer les différentes modalités (ou les attitudes) présentes dans le discours. Les modalités sont un des domaines de la théorie de l'énonciation les moins stables et confus, mais tout de même l'AD les sollicite sans cesse. Il existe trois différentes modalités et ils se distinguent par le niveau sur lequel ils fonctionnent. (Maingueneau 1976 : 110, 119)

4.4.1.1. Modalités d'énonciation

La modalité d'énonciation peut être vue comme une interprétation de la relation entre les sujets parlants. Une phrase ne peut pas avoir plusieurs modalités d'énonciation, car ces modalités sont divisées en sous-catégories justement selon le classement des phrases : déclarative, interrogative, impérative, exclamative. Les modalités d'énonciation ne révèlent pas vraiment l'attitude de l'énonciateur envers le sujet de discussion mais plutôt son attitude envers l'audience et les co-énonciateurs. En analysant les modalités d'énonciation il est possible de remarquer des rapports hiérarchiques et sociaux entre les énonciateurs. (Maingueneau 1976 : 111-112)

Voici un exemple tiré de notre corpus dans lequel il s'agit d'une modalité d'énonciation impérative.

- (9) [...] Relisez vos classiques ! (page 2, paragraphe 11)

L'exemple ci-dessus est un ordre. GPL met en valeur ses propres connaissances sur la littérature française. Elle reproche à la droite de l'Assemblée de ne pas la connaître ou de ne pas l'avoir interprétée de la même façon.

4.4.1.2. Modalités d'énoncé

Le type de modalité que nous trouvons particulièrement intéressant, quant à notre étude sont les modalités d'énoncé. Elles ne portent pas d'indices sur la relation interpersonnelle des sujets parlants mais caractérisent l'attitude de l'énonciateur envers son énoncé et son dire. Ces modalités sont divisées en deux sous-catégories : *modalités logiques* et *modalités appréciatives*. Les modalités logiques manifestent la vérité, la fausseté, la probabilité, la certitude, le vraisemblable etc. dans les énoncés. Les modalités appréciatives portent sur les jugements d'appréciation dans les énoncés comme par exemple l'heureux, le triste et l'utile. (Maingueneau 1976 : 112-113)

Voici encore un exemple de notre corpus :

- (10) [...] Aujourd'hui encore, l'immigration est une **chance** pour la France, qui en a besoin pour continuer à **produire**, à **se développer** et pour **lutter contre** le vieillissement (page 1, paragraphe 7)

Dans cet énoncé GPL porte un jugement de valeur sur le phénomène de l'immigration. Il s'agit donc d'une modalité appréciative. Elle utilise les mots *une chance*, *produire*, *se développer*, *lutter contre*. *Une chance* et *se développer* ont une connotation positive et *produire*, *lutter contre* parlent d'un changement, ce qui, dans la plupart des cas, est une chose positive.

4.4.1.3. Modalités de message

Ces modalités sont extrêmement intéressantes, mais encore très peu étudiées et pour cette raison nous restons brève sur ce type de modalité. Il s'agit des transformations syntaxiques et de leur valeur modalisatrice dont nous pouvons donner deux exemples :

la pronominalisation et la passivation. Toutes les deux marquent l'accent ou l'omission d'un certain élément dans le discours. (Maingueneau 1976 : 113-118)

- (11) [...] **On** voit mal pourquoi les **limites prévues** pour les Français **ne seraient pas appliquées** aux étrangers. [...] (page 2, paragraphe 13)

Dans ce cas, la passivation par le pronom *on* et la forme passive *limites prévues et être appliqué*, GPL arrive à effacer sa propre responsabilité sur la question de l'immigration. Qui est cette instance qui applique les lois et les limites ? C'est l'Etat. Et qui est donc l'Etat ? C'est le président, le gouvernement, l'assemblée nationale et tous les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif.

Nos analyses de ces exemples sont seulement des esquisses et des tentatives de tester les outils d'analyse et de trouver l'essentiel dans ces énoncés qui nous servent d'exemples. Nous voulons souligner la constatation de Maingueneau (1976 : 113) sur la modalité de message : « deux attitudes extrêmes sont ici à rejeter : croire qu'à chaque transformation (par exemple la passivation ou la nominalisation) corresponde une incidence sémantique sur la phrase qui soit constante, univoque ; ou inversement, prétendre qu'on ne peut assigner *a priori* aucune signification en dehors des contextes discursifs déterminés »

4.4.2. Le vocabulaire subjectif

Le vocabulaire qu'un sujet parlant utilise est toujours subjectif et se base sur un choix que le sujet parlant fait par rapport au contenu de son énoncé. En ce qui concerne notre étude, nous sommes intéressée par les mots avec lesquels GPL fait référence aux étrangers ou avec lesquels elle décrit les étrangers dans son discours. Nous suivons la catégorisation proposée par Kerbrat-Orecchioni (1993) et présentons donc les substantifs, les adjectifs et les verbes. Les adverbes sont laissés de côté parce qu'ils sont perçus comme modalisateurs²⁷ (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 132-133).

²⁷ Les modalisateurs indiquent le degré d'adhésion (forte/mitigée/incertain/rejeté) de l'énonciateur face du contenu de son énoncé. Ils ne sont pas vraiment évaluatifs ni subjectifs. Par exemple *sans doute* ou *à coup sûr*. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 132-133) Cependant, dans la partie empirique nous analysons aussi quelques-uns des adverbes.

4.4.2.1. Sens affectif des mots

L'affectivité dans le vocabulaire du sujet parlant est une preuve de l'engagement émotionnel de ce sujet parlant par rapport au sujet de l'énoncé (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 80).

Substantifs et adjectifs

Une grande partie des substantifs évaluatifs dérivent des verbes ou des adjectifs : *aimer - amour* (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 82). Les adjectifs toujours caractérisent et portent sur le substantif qui se réfère à une entité extralinguistique (id. : 102). On peut dire qu'ils caractérisent directement cette entité. Et c'est l'énonciateur qui perçoit et songe à l'entité en question, alors c'est également l'énonciateur qui crée la caractérisation de cette entité. La valeur affective de l'adjectif est souvent inhérente comme par exemple *aimable*, mais également le positionnement de l'adjectif devant le substantif peut le rendre affectif : *la femme pauvre - la pauvre femme* (id. : 95-96).

4.4.2.2. Sens axiologique des mots

Utiliser des termes axiologiques peut être également interprété comme une manière de parler de soi. Les termes axiologiques portent un jugement évaluatif sur le sujet de l'énoncé, c'est-à-dire l'objet référé. Ce sont des éléments de subjectivité dans le discours. Ils sont efficaces et visibles et ils rendent possible le positionnement de l'énonciateur vis-à-vis du contenu de son énoncé. Quant à notre analyse, il est regrettable qu'il n'existe aucune méthode automatique pour la détection des termes axiologiques dans un discours. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 87, 92-93)

Substantifs

Les substantifs axiologiques peuvent être péjoratifs ou mélioratifs. Ces genres de substantifs contiennent deux types d'information : une description de l'objet référé et un jugement évaluatif porté par l'énonciateur. Un substantif peut être transformé en un terme péjoratif par le suffixe *-ard* ou *-asse* par exemple *chauffeur - chauffard, blonde - blondasse*. Tout de même, nous présumons qu'il n'y a pas un grand nombre d'exemple du langage péjoratif dans notre corpus à cause du langage soutenu des hommes politiques. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 83, 92)

Adjectifs

Comme déjà mentionné, les adjectifs portent une caractérisation sur le substantif qu'ils déterminent. Les adjectifs axiologiques offrent de l'information sur le substantif, ou sur l'objet auquel le substantif réfère, mais aussi ils nous informent de l'énonciateur et ses systèmes d'évaluation. Ils reflètent la compétence idéologique de l'énonciateur et sa prise de position face au sujet de son énoncé. Certains adjectifs sont intrinsèquement axiologiques, par exemple *bon*. Sans prendre en compte le contexte d'utilisation de *bon*, il est évident que sa valeur sémantique en elle-même est évaluative. Les adjectifs axiologiques doivent beaucoup au contexte qui en grande partie détermine leur sens final. Parmi les adjectifs, il y a également une catégorie non-axiologique. Ces termes impliquent seulement une qualification qualitative ou quantitative de l'objet référé. Par exemple *grand – petit*. Dans un discours soutenu et à prétention d'objectivité, les adjectifs axiologiques sont souvent absents à cause de leur statut fortement subjectif. (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 96, 102-103)

Verbes

Selon Kerbrat-Orecchioni (1993 : 113), il n'existe pas de verbes clairement affectifs sans qu'ils soient axiologiques en même temps, et pour cela nous avons regroupé tous les verbes dans la catégorie axiologique. Certains verbes sont plus subjectifs que d'autres. Par exemple *aimer* a clairement une valeur plus évaluative que *acheter*. La subjectivité des substantifs et des adjectifs est plus facile à tracer que celle des verbes, car en général dans le cas des substantifs et des adjectifs l'énonciateur est celui qui porte le jugement et l'évaluation sur l'objet référé. Les verbes sont compliqués en ce qui concerne leur subjectivité, car plusieurs facteurs sont à prendre en compte. Il faut en même temps considérer la source de l'évaluation aussi bien que la nature de l'évaluation. Lorsque la source du jugement est l'énonciateur lui-même, le verbe est appelé *intrinsèquement subjectif*. Tandis que quand l'agent du procès est en charge de l'évaluation, le verbe est *occasionnellement subjectif*. Il n'est pas rare non plus que l'énonciateur et l'agent du procès soient la même personne. L'évaluation peut porter sur l'objet du procès ou le procès lui-même. Et puis la nature de l'évaluation se formule essentiellement selon les deux axes : *bon – mauvais, vrai – faux – incertain*. A la lumière de notre travail, c'est surtout le premier axe qui nous intéresse. (ibid.)

Voici quelques exemples des différentes sources de l'évaluation :

- (12) [...] Mais vous en faites une présentation pateline **en prétendant** que ces mesures permettront à l'étranger de bénéficier d'une évaluation et d'une formation. [...] (page 3, paragraphe 19)

Dans cet exemple le porteur du jugement est GPL. Le verbe *prétendre* est fortement subjectif et il l'est intrinsèquement. *Prétendre* désigne davantage l'opinion de l'énonciateur envers le sujet de l'énoncé que les vraies actions de ce sujet de l'énoncé (Kerbrat-Orecchioni 1993 :123-125). Cet énoncé est une accusation destinée aux députés de droite.

- (13) [...] Mais, au début du siècle dernier, **on** leur **reprochait** de la même manière de ne pas connaître nos mœurs et de mettre en péril notre identité nationale. (page 2, paragraphe 9)

L'exemple ci-dessus contient un jugement porté par l'agent du procès. Ici GPL décrit l'action d'un tiers. Le tiers est marqué par le pronom *on*²⁸. *On* permet à l'énonciateur de s'effacer de l'énoncé et de la responsabilité du contenu de l'énoncé. Dans cet exemple, c'est le tiers *on* qui porte le jugement par le verbe *reprocher* à un groupe de personne qui est désigné avec le pronom *leur* (se réfère aux étrangers). *Reprocher* est donc un verbe occasionnellement subjectif et renvoie un sens négatif à son objet, il implique que l'objet a fait quelque chose d'interdit ou de mauvais.

- (14) Je **voudrais** obtenir quelques précisions. [...] (page 5, paragraphe 40)

Voici un cas dans lequel l'énonciateur et l'agent du procès sont le même. *Vouloir*²⁹ est un verbe de sentiment qui porte une évaluation favorable à l'objet désiré. Nous ne pouvons pas énumérer tous les différents verbes subjectifs. Alors nous nous contentons de ces trois exemples et revenons au sujet et le complétons lors de notre analyse.

Nous voulons noter et préciser qu'il n'est pas évident d'étudier la subjectivité d'un vocabulaire ou d'un discours. Alors, pour éviter une interprétation arbitraire de notre corpus, nous nous appuyons sur des concepts théoriques différents. Même avec la méthode et la théorie, il nous est impossible d'entrer dans la tête de l'énonciateur et de

²⁸ Le pronom *on* désigne un tiers unique dont le locuteur ne connaît pas l'identité, ne veut pas le révéler. C'est un effet de l'anonymat. (Charaudeau 1992 : 129)

²⁹ Il est à noter que le mode verbal peut changer la nuance et le sens de l'énoncé, par exemple *je veux* (indicatif) n'est pas la même chose que *je voudrais* (conditionnel).

dire avec certitude ce qu'il a voulu dire avec ses choix de mots. Les résultats obtenus lors de notre analyse sont présentés dans le chapitre suivant.

5. Analyse des données

Nous cherchons donc à dévoiler l'attitude de George Pau-Langevin envers les immigrés. Pour ce faire nous analysons les images des étrangers qu'elle transmet dans son discours. Dans notre partie théorique nous avons éclairé quelques principes et termes théoriques que nous utilisons dans notre analyse. Nous testons l'attitude de GPL par la distance discursive qu'elle entretient avec les différents sujets du discours, en particulier les étrangers. Nous souhaitons pouvoir tracer cette distance en observant l'utilisation des pronoms personnels *nous* et de dire qui sont ceux qui se trouvent dans le groupe *nous* puis en contraste nous essayons de dire comment sont les groupes que forment les étrangers par les substantifs et les pronoms *il(s)/elle(s)*. Nous tentons de dévoiler les représentations attachées aux étrangers par l'observation des pronoms et des substantifs mentionnés ci-dessus. Nous évaluons la modalité de ces mots à l'aide du contexte dans lequel les mots apparaissent. Egalement le rôle *actif/passif* des étrangers nous intéresse et nous souhaitons en obtenir des résultats. Cette partie empirique est divisée en trois. Premièrement nous présentons les différentes formes du pronom *nous*, nous les catégorisons et nous les analysons surtout à l'égard de l'inclusion ou l'exclusion des étrangers. Deuxièmement nous regardons de plus près les substantifs que GPL utilise pour parler des étrangers et nous analysons leurs nuances sémantiques hors contexte. Puis troisièmement nous nous concentrons sur les différentes images des étrangers trouvées dans le discours, nous en donnons des exemples et nous les analysons.

5.1. *Nous* simple et *nous* complexe

Selon nous, il est important d'estimer l'écart entre GPL et les étrangers. La façon la plus efficace de le faire est d'observer les pronoms *nous* et *ils*. Le pronom *nous* désigne donc le groupe de personnes qui comprend George Pau-Langevin et *les autres*. Nous essayons de décrypter qui sont ces *autres* à chaque fois et si les étrangers y sont inclus.

En d'autres mots, nous observons le degré d'inclusion du pronom *nous* par rapport aux étrangers. Le degré d'inclusion se fait sur l'axe *exclusif – inclusif*. Voici les pourcentages pour chaque occurrence dans le discours sous forme de tableau.

Pourcentages des pronoms *nous*

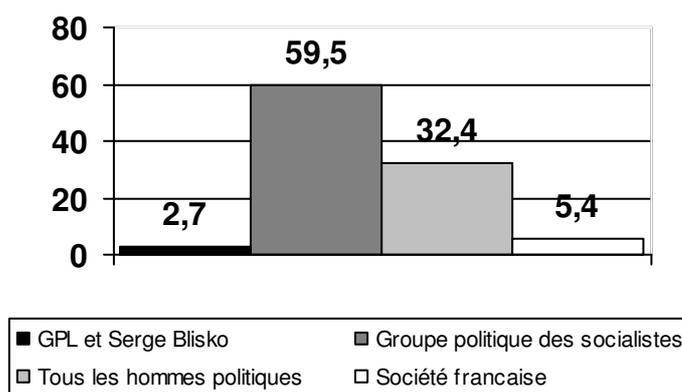


Figure 3. Pourcentages des pronoms *nous* pour chaque catégorie

Nous avons donc trouvé quatre groupes de *nous* dans le discours de GPL. Le figure 3 présente le nombre des pronoms *nous* pour chaque groupe de *nous* trouvé dans le discours. Le premier groupe *Serge Blisko et moi-même* figure seulement une fois dans le texte. Mais nous en avons quand même formé un groupe séparé car le *nous* est tellement différent des autres qu'il mérite d'être mentionné. Le deuxième groupe *Groupe politique des socialistes* est le plus fréquent dans le discours. GPL fait constamment appel à ses collègues et renforce l'unité de son groupe politique par cette forme du pronom *nous*. Le groupe *Tous les hommes politiques* rassemblent toutes les personnes qui jouent un rôle dans les décisions politiques. Puis finalement, le groupe *Société française* comprend la France et ses habitants ce qui n'est pas une forme fréquente de *nous* dans le discours. Nous présentons et analysons ces groupes plus en détail dans ce qui suit.

5.1.1. « Serge Blisko et moi-même »

Cette forme de *nous* est la plus exclusive. Dans le discours il y a seulement un pronom qui appartient à cette catégorie. Le pronom fait référence à la paire « Serge Blisko et

moi-même » que GPL mentionne juste avant. Serge Blisko est son collègue et représente le même parti que GPL.

- (15) Cet amendement se situe effectivement dans la ligne de ceux que **Serge Blisko et moi-même** avons déjà déposés. **Nous savons très bien** qu'un grand nombre de personnes qui arrivent de pays désorganisés en raison de troubles **graves** seront dans l'impossibilité de suivre la formation prévue. [...] (page 6, paragraphe 42)

Par la structure *savoir très bien* GPL veut accentuer ses propres connaissances sur la question de l'immigration aussi bien que celle de son collègue Serge Blisko. GPL s'engage émotionnellement dans son énoncé : l'adjectif *graves* indique son attitude évaluative envers la situation et les conditions dans lesquelles les étrangers doivent survivre. Malgré la prise de position émotionnelle et évaluative, les étrangers n'ont aucune place dans le pronom *nous*, même s'ils sont présents dans l'énoncé. Le pronom est hautement exclusif. Il comprend seulement GPL en tant qu'énonciateur et Serge Blisko en tant que con-énonciateur. Ce *nous* est le seul dans notre corpus dans lequel la non-personne est clairement indiquée et dans lequel la non-personne n'est pas le groupe des personnes étrangères.

5.1.2. Le Parti Socialiste et le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale

Dans ce groupe le *nous* comprend GPL et tous ses collègues politiques du même groupe de l'Assemblée Nationale. Cette forme de *nous* est la plus fréquente. La fréquence peut s'expliquer par le fait que Georges Pau-Langevin est dans l'opposition par rapport au gouvernement et par rapport au ministre qui présente ce projet de loi. Elle a besoin de renforcer l'unité des socialistes et de son groupe politique à l'Assemblée Nationale devant les ministres et les partis de droite. L'utilisation de cette forme de *nous* peut également faire appel aux électeurs. GPL cherche à convaincre les électeurs de ses propres compétences et de celles de ses collègues en face de la droite politique qui est actuellement au pouvoir.

- (16) **Nous** comprenons très bien que ce qui, **selon vous**, menace l'identité de la France, ce sont ces mariages. On voit à quelle frange de l'électorat de droite ce texte est destiné ! (paragraphe 1, page 1)
- (17) [...] **Nous** en **demandons** la suppression car il montre quel est véritablement **votre** objectif. [...] (page 3, paragraphe 19)

Ici le clivage entre les deux camps est clair. GPL cherche à accentuer le pouvoir du groupe socialiste en constatant qu'ils vont *demandeur* la suppression de l'article et qu'ils ne l'acceptent pas. Elle prend de la distance par rapport aux idées et visions de la droite en ajoutant *selon vous* dans l'exemple 17. La distance se manifeste par le pronom *vo*tre dans l'exemple 18. En utilisant tous les variants du pronom *vous* la distinction entre l'énonciateur et le co-énonciateur devient visible. Dans cette catégorie le *vous* est donc une sorte d'adversaire de GPL et ainsi exclu de *nous*. Dans aucun des deux énoncés des exemples les étrangers ne sont présents.

- (18) [...] **Nous** proposons donc d'attendre que le jugement de divorce soit rendu avant de pouvoir interrompre le séjour de l'étranger concerné. [...] (page 9, paragraphe 69)

Dans l'exemple ci-dessus le *nous* réfère toujours à ce groupe politique opposé au gouvernement. Sous une identité collective, GPL propose une amélioration dans le projet de loi. Cette forme du pronom *nous* qui est politiquement de gauche et qui comprend les collègues de GPL, est utilisée uniquement dans le contexte du projet de loi. Il est impossible de distinguer à quelle formation politique de gauche GPL réfère à chaque fois avec le *nous*, mais la différence entre les députés de droite et les députés de gauche est faite clairement. Comme on peut le voir ci-dessus, cette forme de *nous* n'inclut pas les étrangers. Ce *nous* est réservé seulement à la bataille politique entre la gauche et la droite.

5.1.3. L'ensemble des hommes politiques ou tout le système politique

Ici, tous ceux qui participent aux décisions politiques sont inclus. Cette forme de *nous* est unificatrice parmi tous ceux qui ont un rôle dans les prises de décision.

- (19) **Vous** voyez bien la difficulté dans laquelle nous plonge un texte qui subordonne la venue des familles à la connaissance des valeurs de la République, alors que **nous** sommes **nous-mêmes** dans la perplexité quand il s'agit de définir ce sur quoi on va les évaluer en réalité. (page 5, paragraphe 33)

GPL cherche à indiquer les difficultés et problèmes du projet de loi. Elle le fait explicitement à un *vous*. Ce *vous* est le co-énonciateur de GPL, mais contrairement à la catégorie précédente, il est compris dans le pronom *nous*. Par cela GPL fait appel à l'unicité de l'Assemblée Nationale en tant qu'organe de décision. Même si elle représente un parti d'opposition par rapport à la majorité droitiste, elle trouve qu'ils ont

quelque chose en commun. Elle utilise cette cohésion pour ses propres propos et pour attirer l'attention des autres décideurs.

- (20) [...] **Nous** sommes sur la bonne voie **mais vous** devriez, dans un souci d'équité, **monsieur le ministre**, faire encore un effort en alignant les deux délais. (page 5-6, paragraphe 40)

Dan cet énoncé GPL s'inclut directement dans le groupe qui fait les décisions et qui est au pouvoir. Elle se présente comme une partie du système politique. En même temps elle s'écarte de l'instance qui est responsable des affaires problématiques, c'est-à-dire *monsieur le ministre* et le *vous*. Cet écart est formé avec l'adverbe *mais* et le pronom *vous*. Egaleme nt elle se voit comme un adversaire, car elle se permet de critiquer le ministre. Dans les exemples 20 et 21, le pronom *nous* qui se réfère au système décisif et aux hommes politiques comme un ensemble ne comprend pas les étrangers. La distinction est nette entre les personnes au pouvoir et le peuple.

5.1.4. La société et la République française

Dans le discours de GPL, il y a quelques passages où le pronom *nous* peut être compris dans un sens vaste et se manifeste hautement inclusif. Tout de même les frontières des groupes que le *nous* à chaque fois désigne dans cette catégorie restent floues. Nous avons étendu la catégorie jusqu'au peuple, la société et toute la république française, l'accent étant sur la nationalité française. Nous l'expliquons dans ce qui suit.

- (21) [...] **Un grand pays comme la France** a éprouvé la honte de se faire rappeler sèchement à l'ordre par la Cour européenne des droits de l'homme, et c'est à **vous** que **nous** le devons. (page 1, paragraphe 6)

Dans cet exemple le pronom *nous* se réfère à l'entité *un grand pays comme la France*. Toute la nation est donc incluse dans le *nous*. GPL tient le gouvernement responsable du rappel que la France a dû subir de la Cour européenne. Elle focalise la responsabilité du gouvernement avec le pronom *vous*. Ce qui est curieux dans cet énoncé, c'est la façon dont GPL distingue le gouvernement du reste du peuple avec le *vous*, mais en même temps elle inclut le gouvernement dans le groupe *nous*, car tout de même le gouvernement fait partie du pays et de la nation.

- (22) Au lieu de vouloir exiger des seuls étrangers qu'ils connaissent ces valeurs, je suis, pour ma part, étonnée que, dans les écoles – j'ai eu tout de même trois enfants et j'ai bien vu ce qui leur était enseigné –, on apprenne si peu

l'éducation civique, alors que l'on nous l'apprenait **quand nous étions jeunes**.
(page 8, paragraphe 60)

Dans cet énoncé le *nous* englobe les personnes qui ont le même âge que GPL. Elle fait appel à une expérience partagée. Cette expérience est partagée par les Français qui savent de quoi elle parle quand elle mentionne *l'éducation civique*. L'expérience en commun se présente par l'expression *quand nous étions jeunes* qui fait appel à l'époque de la jeunesse. Même si ce *nous* est dans la catégorie qui est censée représenter toute la société, il est clair que dans l'exemple 22 GPL cherche de l'adhésion à ses idées parmi les gens qui ne sont plus jeunes. Le *nous* de ce passage n'inclut donc pas toute la société française, les personnes qui sont actuellement jeunes sont laissés sans considération. Tout de même, cette forme de *nous*, comme celles d'avant, exclut les étrangers et ne comprends que des Français.

Au début, nous avons supposé que le discours de GPL était destiné au peuple, aux étrangers concernés avec le projet de loi et aux électeurs, mais l'abondant usage du pronom *vous* dans les énoncés démontre que le discours et les tours de parole sont destinés essentiellement à la section de droite de l'Assemblée Nationale et aux membres du gouvernement. Il est évident que les sujets traités peuvent gagner l'adhésion parmi les électeurs, mais le style du discours est dialogique entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre le projet de loi. Malgré la fréquence du pronom *nous*, il est difficile d'y trouver la trace des étrangers. Ils figurent à la place de la non-personne et ils sont exclus du discours aussi bien que du groupe *nous*, dans ce sens nous pouvons constater que leur exclusion contribue à la création du groupe *nous* (Geffroy 1985 : 8). Nous pouvons constater que GPL voit les étrangers et les immigrés comme un groupe à part qui ne fait pas partie des groupes de personnes qu'elle-même représente.

L'analyse des pronoms *nous* et les différentes catégories de personnes créées avec le pronom *nous* ont apporté peu d'information sur les étrangers et sur l'attitude de GPL envers eux. Pour compléter notre analyse, il nous est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les pronoms *il/s* et *elle/s*³⁰ aussi bien que sur les substantifs qui contiennent une référence aux étrangers.

³⁰ Nous prenons en considération seulement les pronoms de 3^{ème} personne (singulier et pluriel) qui se réfèrent aux étrangers.

5.2. Variation dans les images des étrangers et leur catégorisation

A première vue, le seul mot que GPL semble utiliser pour la désignation des étrangers est *étranger* et nous avons pensé qu'il n'y avait nul besoin d'une classification des termes. En regardant plus attentivement, nous avons remarqué que le spectre des termes ne s'arrête surtout pas au mot *étranger*. Dans le discours de GPL, nous avons même trouvé une *double catégorisation* des étrangers. Par cela nous voulons dire que les différentes images sur les étrangers peuvent être tracées de deux façons : en regardant seulement les substantifs utilisés pour référer aux étrangers, comme le propose la lexicométrie paradigmatique, ou en prenant en compte également le contexte dans lequel le substantif se trouve. Nous adoptons les deux approches. Premièrement nous allons présenter les termes qui impliquent une référence aux étrangers et nous en formons des catégories. Puis, deuxièmement, nous allons analyser les références aux étrangers dans leurs contextes et nous observerons quels genres de catégories cette analyse nous donne. Il est bien possible que les catégories obtenues par ces deux façons différentes soient les mêmes, se ressemblent ou soient totalement différentes. Cependant, il est nécessaire de faire les deux analyses et de bien démontrer cette double catégorisation, car la connotation et le sens du mot peuvent changer quand ils sont placés dans leur contexte.

5.2.1. Catégorisation des références aux étrangers

Par des catégories créées dans le discours, nous pouvons dévoiler l'attitude de GPL envers les étrangers et l'image qu'elle cherche à transmettre. Les catégories par terme sont formées à partir des différentes nuances des connotations sémantiques des substantifs référant aux étrangers. Nous tentons de les analyser en prenant en compte le contexte socio-historique pour bien placer l'emploi des termes à la société. Nous avons regroupé les termes en six groupes différents : *non français, famille, neutres et génériques, statut illégal, travail* et *personnes en besoin*. La figure 4 représente les pourcentages de chaque terme.

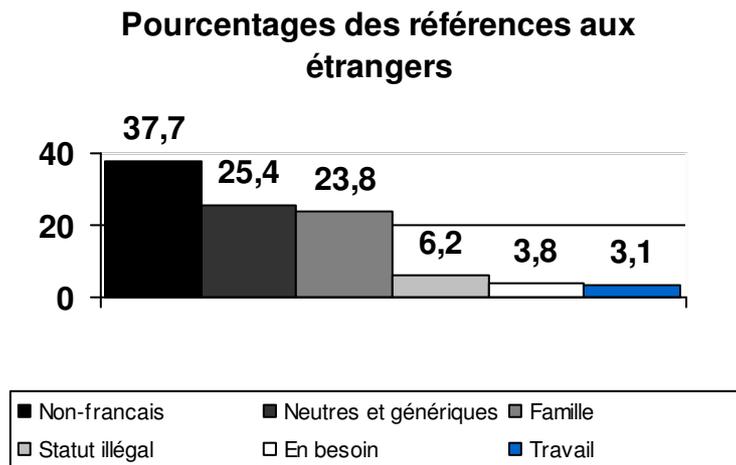


Figure 4. Pourcentages des références aux étrangers par catégorie

5.2.1.1. Personnes non françaises

En prenant en compte le thème principal de notre corpus, il va sans dire que dans le discours il existe des mots qui accentuent le côté non français des étrangers. Sous ce titre nous avons regroupé tous les adjectifs qui contiennent le fait que les étrangers sont autres que des Français. Nous avons trouvé les substantifs suivants : *étranger(s)*, *immigré(s)*, *immigrant(s)*, *migrant(s)*, *Danois*, *Anglais*, *Américain(s)* et *Japonais*. Nous avons créé une subdivision pour ces mots. Dans l'un des deux groupes il y a les mots qui comprennent la référence à une nationalité et dans l'autre groupe nous avons regroupé tous les autres mots de cette catégorie.

(23) [...] Pourquoi vouloir l'imposer aux **étrangers** ? [...] (page 2, paragraphe 13)

A première vue, le mot *étranger* tout seul semble assez neutre. Mais l'est-il vraiment ? Il dérive de l'adjectif *étrange*. Cet adjectif marque et détermine quelque chose d'inconnu, non familier, curieux et même bizarre. Il est à noter que dans la langue française le terme *étranger* signifie deux choses à la fois : une personne qui n'a pas la nationalité du pays où il réside et une personne inconnue qui n'est pas perçue comme partie d'un groupe.³¹ Tout de même, aucun terme équivalent n'existe pour désigner une

³¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9tranger/>

personne d'une autre nationalité. En cela, nous pouvons interpréter l'emploi du terme au singulier, comme « une représentation archétypale de l'Autre » (Barats 2001 : 170).

- (24) On nous dit qu'il faut désormais nous protéger car l'immigration a changé, que tout était plus facile quand les **immigrés** étaient italiens, espagnols ou polonais. [...] (page 2, paragraphe 9)

En revanche, les substantifs *immigré* et *immigrants* comprennent intrinsèquement le fait que la personne est originaire d'un pays, mais s'est installée désormais dans un autre.³² Nous présumons que l'usage abondant du terme *étranger* s'explique par le thème et l'objet du projet de loi : il est destiné surtout aux personnes qui ne sont pas encore entrées dans le territoire français. Il ne cherche pas à réguler la situation et les conditions des gens qui se sont déjà installés en France. Cependant il est à noter que le terme *immigré* est un terme extrêmement politisé qui s'utilise souvent pour désigner les personnes qui en réalité sont françaises, mais sont des descendants d'immigrés ou de personnes d'origine maghrébine (Freedman 2004 : 15-16). A la lumière des arguments qui viennent d'être présentés, nous pouvons constater que l'usage maximal du mot *étranger* peut être prémédité de la part de GPL. Il est possible qu'elle cherche délibérément à attacher une connotation plutôt positive (ou neutre) que négative aux personnes qui veulent se fixer en France.

- (25) [...] Dans sa jeunesse, elle est partie pour le Japon où elle a rencontré un **Japonais** : elle a vécu avec lui une très belle aventure, qu'elle raconte dans un très beau livre. [...] (page 5, paragraphe 37)

En ce qui concerne les noms des nationalités *Danois*, *Anglais*, *Américain(s)* et *Japonais* trouvés dans le discours, il nous est impossible de deviner pourquoi GPL a choisi justement ceux-ci. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un pur hasard non plus, car ces nationalités figurent dans des histoires que GPL donne comme des exemples. Ce qui est curieux, c'est qu'elle mentionne seulement les nationalités des pays occidentaux et non pas des nationalités du tiers-monde.

5.2.1.2. Neutres et génériques

Tous les substantifs neutres sont inclus dans cette catégorie. Ce type de mot est relativement fréquent dans le matériel. C'est vite dit, qu'il existe des substantifs neutres,

³² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immigr%C3%A9>

mais en tout cas, les substantifs qui sont neutres quant à leur valeur sémantique sont insérés dans ce groupe. Par la valeur sémantique neutre nous voulons dire les termes qui désignent les personnes en général et ne sont pas chargés de valeur évaluative. La fréquence de ces types de terme dans le matériel ne nous surprend guère : le langage politique est soutenu et doit être correct. Il est possible que l'apparence physique et la couleur de peau de GPL puissent également contribuer à l'attention faite à la neutralité du terme utilisé pour référer aux étrangers. Alors, en ce qui concerne ces termes, nous en avons trouvé trois : *gens*, *personne(s)* et *être humain*.

- (26) [...] Vous créez des situations ingérable et contribuerez ainsi à accroître l'immigration irrégulière : on ne peut condamner les **gens** à vivre dans la solitude pendant des années. (page 4, paragraphe 26)

La curiosité du terme *gens* se trouve dans sa forme plurielle. Ce substantif n'existe jamais au singulier de sorte qu'il désigne toujours un groupe de personnes ou plusieurs individus. Dans la plupart des cas, le terme est valorisé et suivi par un adjectif. Tout de même, nous trouvons que le choix du mot *gens* (et toute cette catégorie) déclare une sorte de neutralité envers les étrangers de la part de GPL. L'emploi de ce terme peut indiquer « une dénonciation de la négativation de l'immigration » (Barats 2001 : 159), c'est-à-dire qu'en référant aux étrangers avec le mot *gens*, GPL ne reconnaît pas l'immigration et les immigrés comme constituant des problèmes (ibid.).

- (27) [...] Vous mettez des tas de barrières pour empêcher des **personnes** vivant en France et pouvant occuper des emplois utiles de rester dans notre pays [...] (page 9, paragraphe 71)

Dans la plupart des énoncés, le terme *personne* est également suivi d'une détermination adjectivale. Ce qui fait qu'utilisé tout seul, ce terme est très général et neutre même sans distinction de sexe³³, mais son contexte d'apparition y rajoute une nuance. Les deux premiers substantifs de cette catégorie sont très génériques. Nous supposons que par leur utilisation GPL cherche véritablement à démontrer qu'il n'y a pas de différence entre les individus malgré leurs nationalités différentes.

- (28) Votre obsession du tri, de la fraude et du fichage vous fait oublier que vous avez affaire avant tout à des **êtres humains** et qu'on ne peut pas leur infliger un tel traitement. (page 8, paragraphe 63)

³³ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/personne/>

Le substantif *être humain* peut être vu d'une façon moins neutre que *gens* et *personnes* et ce terme comprend deux parties. *Un être* qui signifie quelqu'un ou quelque chose qui existe et qui vit, pas forcément seulement une personne mais également un animal.³⁴ *Humain* est un adjectif qui veut littéralement dire quelque chose qui dérive de la personne ou de la race humaine.³⁵ Le choix du terme *être humain* met donc l'accent sur le côté humain de l'objet de référence.

5.2.1.3. Famille

Les mots qui décrivent les relations familiales font souvent appel aux sentiments de l'audience. Nous considérons la famille comme une valeur concrète dans le vocabulaire politique. Cette catégorie de substantifs contient le plus de variation dans les mots. La catégorie des mots impliquant la famille est la troisième plus vaste. La quantité de ces termes dans le discours s'explique par la discussion vivante concernant le regroupement familial qui forme une partie importante du projet de loi. Voici tous les substantifs que nous trouvons dans le texte : *famille(s)*, *parents*, *grand(s)-mère(s)*, *mari(s)*, *femme(s)*, *époux/se(s)*, *conjoint(s)*, *enfant(s)*, *jeune(s)*, *mineur(s)* et *adolescent(s)*. Pour simplifier l'analyse de ces termes, nous les avons rassemblés en quatre groupes selon le rôle dans la famille que chaque terme désigne : *famille*, *parents*, *époux* et *enfants*.

- (29) [...] Arrêtez donc de vouloir séparer les **familles** et empêcher les Français de se marier avec qui ils veulent : cela ne servira à rien ! (page 5, paragraphe 35)
- (30) [...] Acceptera-t-on l'**épouse** mais refusera-t-on l'**enfant** à qui l'on reprochera d'être adultérin et qui devra rester seul dans le pays d'origine ? [...] (page 8, paragraphe 64)

Par ces mots, l'étranger est décrit comme un membre de la famille. La *famille* est un ensemble de personnes unies par des liens de parenté, biologiques ou juridiques.³⁶ Les références à la famille dans le vocabulaire politique de tout parti sont un phénomène bien connu. La *famille* en tant qu'entité est considérée comme sacrée et suscite des émotions dans l'audience. En ce sens, la fréquence des mots ayant un lien à la famille n'est pas étonnante. Nous supposons que GPL veut démontrer que les personnes qui demandent à être acceptées sur le sol français ne cherchent pas tous le profit

³⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%AAtre/31550>

³⁵ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/humain>

³⁶ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/famille>

économique et ne sont pas seulement des hommes³⁷, mais que des familles entières quittent leur pays pour refaire leur vie en France. Les hommes politiques cherchent l'adhésion de leurs supporteurs et de leurs électeurs au niveau sentimental aussi. Nous ne pensons pas que le terme de *parent* ait une connotation spécifique. Mais de voir l'étranger comme un *enfant*, d'après nous, crée une image vulnérable de l'étranger. Un *enfant* a besoin de protection et de suivi. L'Etat a également une responsabilité à l'égard des enfants et pas seulement leurs parents. Rarement les enfants étrangers sont considérés comme des immigrés touchés par les lois de l'immigration. Nous pensons que GPL a voulu montrer tous les côtés possibles de l'immigration en utilisant les mots qui impliquent une relation familiale.

- (30) [...] C'est certainement implicite, puisque nous sommes tous d'accord que cette formation doit être faite au bénéfice du **conjoint de Français** et ne pas être une sanction. (page 6, paragraphe 41)

Un *époux* est une personne qui n'existe pas sans l'autre. La définition officielle est « personne unie à une autre par le mariage »³⁸. C'est donc une personne qui est déterminée par son autre moitié. Le discours de GPL est abonde en références aux étrangers sous forme *conjoint de Français*. L'étranger entre dans la sphère politique familiale seulement quand il est attaché à un Français.

5.2.1.4. Statut illégal

Les termes de cette catégorie sont les plus marqués. Nous entrons dans le domaine de la subjectivité dans ces termes. Ils sont négatifs et transmettent une image peu flatteuse des étrangers. Ils ne sont pas nombreux dans le discours, mais vue la nature des autres mots, déjà le fait que ces termes assez péjoratifs y existent est surprenant. Nous avons trouvé six substantifs différents : *criminel-né*, *délinquant(s)*, *fraudeur(s)*, *profiteur(s)* et *clandestin(s)*.

- (31) [...] Vous voulez ancrer dans la tête des gens que l'immigré est un **délinquant** par nature, une sorte de **criminel-né**. Même les Français et les étrangers en situation régulière – et possédant travail et logement – qui sont concernés par ce texte au titre du regroupement familial ou des mariages mixtes sont considérés comme des **fraudeurs** par nature. (page 1, paragraphe 3)

³⁷ En 1999 57,7% des étrangers étaient des hommes (Lebon et Le Moigne 2002 : 22)

³⁸ www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9poux

- (32) [...] Arrêtez donc de penser que les étrangers qui viennent en France ne comptent dans leurs rangs que des **profiteurs** qui n'adhèrent pas à ces valeurs. [...] (page 8, paragraphe 56)

Criminel-né fait référence à une personne qui a reçu la tendance criminelle à la naissance. La criminalité est donc une caractéristique innée que les étrangers possèdent. C'est très fort et subjectif de constater une chose pareille. Egaleme nt *délinquant* et *fraudeurs* font référence à la nature criminelle souvent attachée aux étrangers et immigrants. Le degré de gravité et la nuance dans ces trois termes varient : la crime étant la plus grave des infractions, un délit moins grave qu'un crime et une fraude est une infraction de nature différente. *Profiteur* n'implique pas la criminalité, mais fait allusion à un comportement immoral qui cherche à tirer profit aux dépens des autres³⁹ et dans ce cas aux dépens de la société française.

- (33) Monsieur le ministre, le groupe socialiste ne peut accepter cette escalade fébrile dans la chasse aux **clandestins** [...] (page 1, paragraphe 6)

Clandestin est un terme dont l'usage dans le discours politique est devenu fréquent (Freedman 2004 : 16). La fréquence s'explique par la concentration du discours politique sur les affaires de la sécurité intérieure puisque l'immigration, surtout l'immigration clandestine, est vue comme une menace et attachée à la criminalité et au trafic de drogue (id. : 16, 71). En ce qui concerne le discours de GPL, le terme y figure une seule fois, ce qui nous fait penser que GPL ne voit pas les étrangers comme des clandestins, mais comme des gens qui essaient d'entrer en France pour une raison qui le plus souvent est le souhait d'améliorer son sort et celui de la famille.

Pour nous, le nombre peu élevé des termes péjoratifs ou avec une connotation négative et illégale démontre bien l'attitude de GPL envers les étrangers : elle ne les perçoit pas comme une menace. Un détail à remarquer est le fait que dans les exemples tous ces termes figurent dans le discours rapporté originaire du gouvernement et de la droite politique.

³⁹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/profiteur>

5.2.1.5. Travail

Dans le discours, il y a peu de mots qui impliquent que l'étranger vient en France pour travailler. Cela peut être du au fait que la discussion au tour du projet de loi a en grande partie traité l'apprentissage de la langue française, le regroupement familial et les tests ADN. L'immigration des gens venant travailler en France n'a pas suscité beaucoup de débat. Cependant, nous avons noté trois différents termes pour les étrangers qui travaillent en France : *ingénieur(s)*, *travailleur(s)* et *ouvrier(s)*.

- (34) Cet amendement va dans un sens qui peut paraître favorable puisqu'il permet de régulariser des **travailleurs** étrangers. [...] (page 9, paragraphe 71)

Travailleur est clairement le terme le plus générique des trois et il n'implique aucune référence à la nationalité de la personne qui se livre à cette action. Comme dans les autres cas des termes génériques, nous constatons que GPL possiblement cherche à focaliser le côté neutre et non différent des étrangers par l'emploi de ce genre de terme.

- (35) [...] Vous voulez une immigration choisie, attirer, par exemple, des **ingénieurs**. [...] (page 4, paragraphe 30)

Ingénieur fait référence à un étranger éduqué et utile. Les ingénieurs travaillent en général dans l'industrie qui contribue peut être le plus à l'économie du pays. L'immigration choisie et préférée est justement celle des spécialistes éduqués qui peuvent contribuer à la puissance économique et internationale du pays. Nous pensons donc que l'emploi du terme *ingénieur* en tant qu'étranger qui travaille fait fortement allusion au type d'immigration favorisé par le gouvernement.

- (36) [...] Un certain nombre **d'ouvriers** sont au chômage parce qu'à partir d'un certain âge, ils sont licenciés, ou parce qu'ils ne sont plus aptes à travailler en raison de leur état de santé ou n'ont plus la force de faire ce pour quoi on les a fait venir. [...] (page 7, paragraphe 51)

En revanche, le mot *ouvrier* réfère à la personne qui travaille le plus souvent manuellement et à la main d'œuvre productive⁴⁰. Dans les sociétés occidentales le travail ouvrier n'est plus apprécié ce qui fait que souvent les étrangers se trouvent à travailler dans les usines. L'immigration choisie de l'autre fois était celle des ouvriers, mais de nos jours la situation est différente. *L'ouvrier* renvoie souvent l'image de

⁴⁰ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ouvrier>

l'idéologie marxiste et de la lutte des classes sociales. Quant à GPL et à ce terme, nous croyons qu'elle cherche à démontrer le statut inférieur des étrangers ouvriers par rapport aux étrangers ingénieurs en faisant cet écart entre les deux catégories de travailleurs.

5.2.1.6. Personnes en besoin

Curieusement dans le vocabulaire de GPL il y a très peu de mots qui font référence aux étrangers comme des personnes qui ont besoin d'aide. Pourtant le projet de loi s'étend à toucher aussi bien les demandes d'asile que l'immigration volontaire. Nous avons trouvé trois termes : *pauvre(s)*, *demandeur(s)* et *analphabète(s)*. Les deux derniers termes sont sémantiquement claires et ont une connotation nette, mais le premier a un double sens.

- (37) [...] Cette loi, monsieur le ministre, sera surtout dure pour les **pauvres**, car c'est le type d'immigration dont vous ne voulez pas. [...] (page 6, paragraphe 44)

Pauvre est un substantif fortement subjectif qui fonctionne de deux façons : il peut refléter le statut économique de quelqu'un ou il peut transmettre l'attitude et l'apitoiement de l'énonciateur (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 96). Nous supposons que dans le cas de GPL, elle cherche à démontrer le manque de moyens parmi les étrangers en utilisant ce terme.

- (38) Vous dites vouloir choisir l'immigration de personnes qualifiées plutôt que subir celle **d'analphabètes**. [...] (page 2, paragraphe 8)

Analphabète est plutôt descriptif que subjectif comme terme. Il englobe de l'information sur le statut social de la personne. Le choix d'utiliser ce terme pour désigner un étranger, transmet clairement un message sur l'écart entre l'étranger et la société occidentale dans laquelle il veut s'installer et s'intégrer.

- (39) [...] Mais il faut aussi qu'en aucun cas les coûts ne pénalisent les **demandeurs**. (page 4, paragraphe 32)

De ces trois termes, le terme de *demandeur* est le plus actif. Il dérive du verbe *demander* et ainsi contient cette action de *demander*. Tout de même, ce mot nous donne l'impression que l'étranger a besoin de quelque chose, il lui manque quelque chose de primordial, car il est caractérisé par un terme de ce genre. C'est alors l'étranger qui

cherche à obtenir quelque chose et, dans ce cas là, c'est la société française qui peut le lui offrir.

La pauvreté, le besoin et l'illettrisme sont des phénomènes qui pèsent sur la société française. La république française a la responsabilité des personnes qui entrent en France sous l'étiquette de demandeur d'asile. Ce type d'immigration impose des dépenses à la société et elle est vue d'une façon négative, et pour ces raisons là, elle est hautement régulée. Nous pensons que GPL ne cultive pas le langage de ce genre parce qu'elle veut éviter la focalisation du côté négatif de l'immigration.

Le vocabulaire sur les étrangers que nous avons pu trouver dans le discours varie du neutre au subjectif. Les substantifs tous seuls ne nous donnent pas assez d'information quant à l'attitude de GPL envers ce groupe. Dans ce qui suit, nous revenons sur notre corpus et regardons de plus près les références aux étrangers en prenant en compte le contexte textuel qui les entoure.

5.2.2. Catégorisation des images des étrangers

Comme mentionné infra, nous sommes également intéressée par le contexte dans lequel le substantif se trouve aussi bien que par la position *acteur/objet* que le substantif occupe. Le contexte textuel contribue énormément au sens et à la façon d'interpréter le mot. Par *contexte textuel*, nous voulons dire la substance linguistique et langagière qui entoure le terme auquel nous nous intéressons. La considération du contexte socio-historique et des circonstances de production va sans dire, car nous nous situons dans le domaine de l'analyse du discours. Pour en arriver aux catégories trouvées, nous avons regardé tout le tour de parole entourant la référence aux étrangers. Les références, contrairement aux catégories précédentes, peuvent comprendre aussi bien des substantifs que des pronoms personnels de la 3^{ème} personne.

Dans notre corpus, nous avons trouvé six catégories d'étrangers qui se manifestent clairement dans le discours de GPL. Les catégories sont *personnes soumises aux lois françaises*, *conjoint de Français*, *personnes non francophones*, *personnes n'ayant pas les mêmes droits que les Français*, *personnes en besoin* et *contributions à la France*. Dans chaque sous-chapitre nous présentons les caractéristiques des catégories une par une, nous indiquons les passages dans les tours de paroles qui nous ont mené à former ces catégories, mais également nous analysons la modalité des énoncés et la subjectivité

du vocabulaire pour dévoiler l'attitude plus spécifique de GPL. Tout de même, nous devons constater que les catégories sont loin d'être simples et univoques et elles peuvent se chevaucher, surtout au niveau des exemples.

5.2.2.1. Personnes soumises aux lois

La première catégorie est présente dans toutes les autres catégories et c'est celle des *personnes étrangères soumises aux lois* de la République française. Cette catégorie se trouve dans chaque tour de parole, à quelques exceptions près. En nous rappelant le thème de notre corpus, nous pouvons dire que cette catégorie est pratiquement une évidence, car dans son discours GPL défend et argumente contre un projet de loi. La catégorie en elle-même est plutôt neutre, mais la façon dont GPL parle des *personnes soumises aux lois* ne l'est pas. Dans la plupart des cas elle prend le parti des ces personnes contre le gouvernement et la droite politique qui sont les initiateurs des lois. Voici un exemple :

- (40) En **modifiant sans cesse les textes applicables**, en abrogeant des mesures avant qu'elles n'aient été évaluées, vous créez une **instabilité** juridique **préjudiciable** non seulement aux **personnes auxquelles ces textes s'appliquent**, mais aussi à celles qui sont chargées de les appliquer. [...] (page 1, paragraphe 4)

Les étrangers sont inclus dans le terme *personnes*. Ils sont l'objet de l'application des textes que vote l'Assemblée Nationale. Les étrangers ne figurent aucunement dans le centre de l'action comme acteur, mais en sont l'objet. L'acteur de cet énoncé est un *vous* qui selon notre interprétation réfère à la droite politique. En ce qui concerne la modalité de cet exemple, nous trouvons que la modalité appréciative s'y présente. GPL brosse un tableau de l'état des choses et en même temps elle porte un jugement d'évaluation négative sur les actions de la droite politique. Le jugement évaluatif dans cet énoncé est transmis avec le substantif *instabilité* et l'adjectif *préjudiciable*. Ces termes sont axiologiques et négatifs. Egalement la structure *modifier sans cesse* comprend une nuance négative. Le verbe *modifier* n'est pas forcément négatif en soi, mais le fait que GPL attache un adverbe de répétition à ce verbe, rend la structure plutôt négative. Ils renvoient l'évaluation à l'agent du procès qui est à l'origine de l'action. Dans ce cas, la focalisation sur le côté négatif de l'acteur et de son action, peut apporter une connotation positive au terme de *personnes* qui est originellement un terme neutre.

D'après cet exemple nous pouvons dire que GPL est du côté des étrangers et juge les mesures prises par la droite et le gouvernement négatives.

Dans l'exemple 41, GPL continue à prendre le parti des étrangers en essayant de démontrer combien les lois du gouvernement posent problèmes et obstacles aux personnes qui y sont soumises.

- (41) Par ailleurs, monsieur Goulard, nous ne prétendons pas que les universités ou les centres de formation français sont insuffisants, bien au contraire : c'est le Gouvernement qui **affirme** que **les intéressés ne pourront pas apprendre correctement le français en France**, et **qu'ils doivent donc le faire à l'étranger**. C'est d'autant plus **absurde** et **néfaste** pour **les femmes étrangères** que, comme vous le savez, elles doivent souvent **assumer la charge du foyer et l'éducation des enfants** : comment pourraient-elles se rendre pendant deux mois dans la capitale de leur pays pour y apprendre notre langue ? Bref, les dispositions proposées visent clairement à **empêcher ces femmes de rejoindre leurs conjoints**. (page 3, paragraphe 25)

GPL cherche clairement à indiquer les injustices et inconvénients du projet de loi relatif aux étrangers, et dans cet exemple surtout sur les femmes étrangères. Elle montre le côté obligatoire de la loi par le verbe *devoir* : les étrangers sont donc obligés de suivre les conditions posées par la loi. Les étrangers ne peuvent donc plus apprendre le français en France, mais le feront avant d'arriver en France. Selon GPL, les femmes étrangères seront complètement exclues de cette possibilité d'apprentissage parce qu'elles ne pourront pas quitter le domicile. Le jugement porté dans ce tour de parole a pour objet le gouvernement. Par les adjectifs axiologiques *absurde* et *néfaste*, GPL s'engage dans son dire et dans son évaluation sur la politique gouvernementale. Avec le verbe *affirmer* qu'elle emploie pour décrire l'action du Gouvernement, elle transmet l'image d'un gouvernement qui est sûr de lui et qui prend toute la responsabilité de ses actions. Alors le choix du verbe *affirmer* ne renvoie pas seulement aux actions du Gouvernement, mais c'est également un jugement du Gouvernement lui-même qui avoue, selon GPL, la responsabilité de ce genre de politique. La modalité de ce passage est clairement appréciative et se dévoile par la nuance des mots que GPL emploie.

Dans l'exemple suivant, GPL décrit ce que les personnes soumises aux lois sont censées faire.

- (42) Si le fondement même de ce sur quoi **on** va interroger **les gens**, ce sera le préambule de la Constitution, nous sommes d'accord. **S'ils doivent connaître la déclaration des droits de l'homme, le préambule de la Constitution [...]** (page 8, paragraphe 61)

Dans cet exemple, *gens* est hautement générique comme terme : sans connaître le thème de la discussion, il serait impossible de déduire qu'il s'agit des étrangers. Le terme englobe tous les individus qui sont des demandeurs potentiels du droit de rester sur le territoire français. Aucune distinction sur les nationalités n'est faite. Le terme *gens* se présente comme objet de l'action dans cet énoncé et les étrangers sont compris dans ce terme. L'action dirigée vers les étrangers est celle d'interrogation et à l'origine de cette action figure l'instance *on*. Avec le pronom *on*, GPL évite la prise de responsabilité sur l'interrogation des étrangers. *On* fonctionne comme une forme d'impersonnel en français. Nous pouvons présumer que l'emploi de *on* renforce la vision de GPL que les étrangers sont vraiment soumis à ces lois, car elle laisse l'acteur anonyme et inconnu et ne s'y inclut pas. En absence des termes clairement axiologiques, nous pensons que la modalité de cet énoncé est logique, car une possibilité et une condition y figurent par la structure *si..., (alors) nous sommes d'accord*.

Nous avons démontré que selon GPL les étrangers sont grossièrement soumis à un nombre de demandes dont la nature n'est pas tout à fait acceptable. GPL fait ressortir l'inconvenance de l'application des lois à l'égard des étrangers. Dans la plupart des cas, la représentation des étrangers est faite en termes de l'objet de l'action. En même temps GPL s'efface du côté des acteurs et focalise cet effacement par la passivation de l'énoncé ou en indiquant le Gouvernement comme responsable. Nous avons remarqué que GPL emploie des termes axiologiques plus facilement lors la présence du mot *gouvernement* dans l'énoncé.

5.2.2.2. Conjoints de Français

Dans notre corpus, il y a beaucoup de références aux étrangers qui impliquent un lien avec les relations familiales. La variation dans les nuances des passages est énorme de la même manière que le spectre des termes est flagrant dans la catégorie des termes de famille (cf. 5.2.1.2.).

Dans l'exemple suivant, les étrangers sont peu visibles et existent seulement par rapport aux Français et en présence des Français.

- (43) **Vous** savez bien, pourtant, que toutes les **restrictions**, les **difficultés**, les **entraves** que vous pourrez **imposer** au regroupement des familles ne serviront à rien. Vous n'empêcherez pas **les Français de se marier avec qui ils veulent, que ces gens soient originaires du Zimbabwe, de Chine ou du Japon**. Votre

tentative est vaine : non seulement elle est **désagréable** et nous **révulse**, mais elle est encore **inefficace**. [...] Arrêtez donc de vouloir séparer les familles et empêcher **les Français de se marier avec qui ils veulent** : cela ne servira à rien ! (page 5, paragraphe 35)

Les étrangers sont l'objet de mariage et de légalisation, mais ce sont les Français qui se marient et qui veulent se marier, non pas les étrangers. Les étrangers sont présentés par rapport aux Français comme l'autre moitié du mariage, mais une moitié plutôt passive. GPL met l'accent sur la volonté des Français de se marier aussi bien que sur les tentatives du Gouvernement d'empêcher ces mariages. GPL indique un *vous* à l'origine des mesures qui entravent la liberté dans le choix des époux des Français et ce *vous* réfère au Gouvernement. Elle présente le *vous* comme malveillant qui fait exprès de créer des obstacles dans la vie des gens. GPL engage émotionnellement son dire dans ce passage. Elle emploie des termes affectifs : *désagréable*, *révulser*, mais ces termes n'ont aucun rapport avec les étrangers, GPL les utilise pour décrire les actes du Gouvernement. Egalement, par les substantifs axiologiques comme *restrictions*, *difficultés*, *entraves*, GPL cherche à dévoiler la nature des actions du Gouvernement dirigées vers les étrangers. Ces substantifs sont peu axiologiques en eux-mêmes, mais attachés au verbe *imposer*, ils deviennent les complices d'une action d'empêchement clairement orientée contre quelqu'un. Dans ce passage, les étrangers ne sont pas présents explicitement, l'accent est plutôt mis sur les mesures du Gouvernement et sur la liberté des Français de choisir leur époux.

Parfois, GPL privilégie les étrangers qui sont mariés aux Français et trouve que l'on devrait leur accorder des dérogations par rapport à d'autres étrangers. Voici un exemple :

- (44) Nous estimons que l'on doit absolument **respecter** le droit de vivre en famille, **surtout si** le conjoint de **l'étranger** est Français. Ce sont **nos propres concitoyens** qui sont **pénalisés** par ce **délire** sécuritaire qui nous **envahit** ! (page 5, paragraphe 39)

Dans ce passage, comme dans celui qui précède, l'étranger est vu par rapport au Français. GPL s'inquiète pour les Français et pour les conséquences que ce genre de législation peut avoir sur les Français. Alors, elle pose les besoins et la liberté des citoyens français devant les besoins et la liberté des étrangers. En parlant de *nos propres concitoyens*, GPL creuse un fossé entre les Français et les étrangers et curieusement dans ce passage, elle prend le parti des Français contre le Gouvernement et non pas

celui des étrangers. Encore, GPL estime les actions du Gouvernement, le message transmis dans les verbes *pénaliser* et *envahir* et dans le substantif axiologique très fort *délire* est clair : les mesures du Gouvernement ont de mauvais effets sur la vie des Français et les mesures prises sont ridicules. Le verbe *envahir* est particulièrement fort et a un sens militaire qui véhicule une connotation très négative sur le Gouvernement. Le verbe *respecter* est axiologique et renvoie une image positive par rapport à l'objet de l'action décrite par ce verbe. GPL met donc l'accent sur le respect du droit de vivre en famille. L'addition *surtout si* mène à une précision dans l'objet respecté, et cette précision nous dévoile l'attitude de GPL envers les étrangers dans ce passage. Elle pense que le droit de vivre en famille parmi les étrangers vaut d'être respecté, si un membre de cette famille est d'origine française. Ce résultat est très intéressant, car il ne coïncide pas avec la plupart des résultats obtenus en ce qui concerne l'attitude de GPL envers les étrangers.

Malgré la variation dans les nuances des passages de cette catégorie, le rôle le plus clair attaché aux étrangers, même en tant que conjoint de Français, est celui qui les soumet aux lois françaises. Nous l'expliquons dans l'exemple suivant :

- (45) Dès lors qu'une demande en divorce est engagée, et même si elle n'aboutit pas, les conséquences sont **extrêmement graves** pour **le conjoint étranger**. Tout couple peut être confronté à une **crise** conjugale, mais **l'administration** a tendance à tirer des conséquences **hâtives** et **disproportionnées** lorsque **l'un des époux est étranger**. Nous proposons donc d'attendre que le jugement de divorce soit rendu avant de pouvoir interrompre le séjour de **l'étranger concerné**. La procédure est engagée lors d'une **crise** conjugale, mais le couple peut aussi se reformer. (page 9, paragraphe 69)

Similaire à l'exemple 44, et à toute la catégorie précédente, dans cet exemple-ci les étrangers sont vus comme faisant l'objet d'une législation et d'une réglementation. Ce passage donne l'impression d'un étranger qui n'est pas consulté ni capable de décider de ses propres affaires. Un étranger qui est tombé aux mains de son conjoint français et de l'administration française. Une hiérarchie de la supériorité des Français sur les étrangers est visible. La hiérarchie n'est pas forcément soutenue par GPL, mais c'est elle qui l'a créée dans ce passage. Cette impression est le résultat de la façon de parler et du choix des mots. Dans ce passage GPL cherche à démontrer la situation injuste de l'étranger lors d'un divorce. L'étranger est présenté comme l'autre moitié du couple marié qui est le seul à subir les conséquences du divorce. GPL accentue la situation difficile par des termes axiologiques comme *crise*, *extrêmement*, *grave*. En ce qui

concerne le substantif *crise*, il n'est pas forcément axiologique tout seul, mais placé en contexte dans lequel il remplace le mot, ou du moins fait référence à ce mot, *divorce*, il devient un reflet des attitudes et des pensées de l'énonciateur. La modalité de ce passage est appréciative et GPL porte un jugement sur la façon d'agir de l'administration sur les étrangers dans un couple mixte. Le jugement négatif est porté surtout par les adjectifs axiologiques *hâtive* et *disproportionné*.

Dans cette catégorie d'étrangers nous avons présenté la vision de GPL sur les personnes d'origine non française qui sont vues et définies uniquement par rapport à leurs époux français. Les étrangers en tant que conjoints de Français sont l'objet d'une législation stricte, mais ils sont également privilégiés quant aux étrangers qui ne sont pas mariés à des Français. Tout de même, comme nous l'avons dit auparavant, GPL voit les étrangers en constante soumission aux lois françaises, même si un mariage avec un Français peut momentanément faciliter la situation. La hiérarchie politique qui favorise les Français avant les étrangers se montre dans ces passages. Cette hiérarchie n'est pas dichotomique, mais en trois morceaux : en haut sont les Français, au milieu les étrangers mariés aux Français et en bas les étrangers célibataires ou mariés avec des étrangers.

5.2.2.3. Personnes non francophones

Dans les tours de paroles de GPL, il existe une contestation forte au projet de loi qui concerne la langue française et la maîtrise de la langue. Cependant, GPL souvent présente les étrangers comme non francophones. Nous avons tiré trois exemples de notre corpus, pour illustrer cette catégorie d'étrangers. Nous les présentons et les analysons par la suite :

GPL attache la nature anglophone à des étrangers qui viennent de l'Europe ou qui ont fait des études. Les exemples 46 et 47 l'illustrent.

- (46) Lorsque ce **charmant jeune** Danois, **anglophone**, est arrivé à Bourges, chacun y a mis du sien, **communiquant en anglais** et en français, et tout s'est **très bien** passé ! Si l'on peut **communiquer en anglais** avec un Anglais ou un Américain, pourquoi pas avec **une personne d'un autre pays** ? Une telle **intrusion** dans la vie des gens est **insupportable**. (page 3, paragraphe 24)

Dans cet exemple l'attitude positive envers les étrangers se manifeste par l'adjectif *charmant* et par les adverbes *très bien*. Surtout l'adjectif *charmant*, qui est affectif et axiologique en même temps, dévoile le positionnement de GPL envers les étrangers. Cet

adjectif est attaché directement à la personne *danoise* dont elle parle. Egalement l'adjectif *jeune* peut porter des traits axiologiques et nous estimons que dans ce cas-là, il l'est bel et bien : GPL veut convaincre son auditoire de l'acceptabilité des personnes qui ne savent pas parler français. Une personne *jeune* est apte à apprendre la langue du pays si elle est acceptée sur le territoire. Une personne *jeune* peut aussi avoir des caractéristiques qui contribuent à la France, car elle peut encore se développer et se former. Nous pensons que les adjectifs *charmant* et *jeune* peuvent aussi être vus comme des caractérisations positives attachées au gens du Nord et que le ton de GPL dans ce passage est même ironique. Contrairement à la plupart des énoncés de nos exemples, dans celui-ci *Danois* est un des acteurs. Les termes axiologiques *charmant*, *bien*, *intrusion* et *insupportable* dévoilent la modalité appréciative de l'énoncé. Nous supposons qu'en focalisant la compétence langagière du Danois par l'adjectif *anglophone*, GPL cherche à faire comprendre aux hommes politiques de droite et au rapporteur de ce projet de loi que l'apprentissage imposé du français aux étrangers n'est pas nécessaire. Et ainsi, GPL évalue la politique et le projet de loi du Gouvernement et de la droite politique inadéquate. Elle accuse ces instances d'actes intrusifs et cela se manifeste dans l'emploi des mots *intrusion* et *insupportable*. Nous pensons que le terme *intrusion* s'ajoute au vocabulaire militaire de GPL comme le verbe *envahir* dans l'exemple 44.

- (47) Vous allez à l'encontre des intérêts de notre pays. Vous voulez une **immigration choisie**, attirer, par exemple, des **ingénieurs**. Mais, la plupart du temps, ceux-ci **parlent anglais** et vous allez leur mettre des bâtons dans les roues, ainsi qu'à **leurs femmes**, au motif **qu'ils ne parlent pas français**. **Ils iront dans des pays anglophones** et vous aurez réussi à **empêcher la venue** dans notre pays **de gens brillants**, alors que vous vouliez **prétendument** les attirer chez nous ! [...] (page 4, paragraphe 30)

Dans l'exemple 47 GPL essaie de montrer que les actions de *vous*, qui désigne toujours la droite politique et le Gouvernement, ne sont pas logiques en ce qui concerne l'immigration préférée. Pratiquement tout l'exemple est une sorte de discours rapporté : GPL réfère à ce que le *vous* a fait ou va faire. Les *ingénieurs* sont attachés à la notion d'*immigration choisie*. Les *ingénieurs* sont donc considérés dans cet exemple comme quelque chose de positif, mais du point de vue de *vous*. Nous pouvons pourtant supposer que les ingénieurs sont évalués positivement également selon GPL, car c'est bien elle, qui a fait le choix du mot *ingénieur*, qui y relie la compétence de parler anglais et qui y attache l'adjectif *brillant*. Les *ingénieurs* se présentent dans l'énoncé

comme une partie du groupe auquel on donne la bienvenue en France. Déjà le contexte suppose que les *ingénieurs* sont quelque chose d'autre que par exemple ceux qui demandent l'asile politique en France. Mais aussi, GPL crée une distinction entre les différents types d'immigrés en utilisant le terme *immigration choisie*, même si le terme peut se manifester comme un morceau de discours rapporté. Malgré l'utilisation modeste des termes axiologiques, selon nous, la modalité de cet exemple est appréciative. Dans ce passage, GPL porte un jugement évaluatif envers les mesures prises par la droite politique. Cette évaluation est faite par la structure *empêcher la venue de gens brillants* et par l'adverbe *prétendument*. *Brillant* est un terme fortement axiologique qui apporte directement sur la capacité intellectuelle de la personne qui est caractérisée avec cet adjectif. Cela renforce notre hypothèse que GPL considère les personnes anglophones comme bien éduquées. L'adverbe *prétendument* comprend une grande subjectivité déjà traitée auparavant avec le verbe *prétendre*. Dans l'exemple 47 cet adverbe remet en question la volonté du gouvernement d'attirer des ingénieurs en France.

Dans l'exemple 48, l'anglophonie des étrangers n'est plus considérée comme importante. GPL glisse à une généralisation sur tous les étrangers et sur leurs connaissances langagières.

- (48) De surcroît, comme nous l'avons précisé, **les étrangers maîtrisent mal le français** et sont souvent **traumatisés** par une situation **extrêmement difficile**. [...] (page 9, paragraphe 70)

Dans cet exemple, GPL tombe dans le même cliché qu'elle reproche à ses adversaires : elle pense que les étrangers ne connaissent pas la langue française d'avance. Elle offre un jugement évaluatif sur les *étrangers*. De plus, dans cet énoncé, GPL semble être d'avis que les *étrangers* viennent seulement des pays défavorisés et des situations difficiles. Le jugement sur la capacité de parler français est particulièrement fort et se manifeste par l'adverbe *mal*. Un engagement évaluatif et émotionnel peut être perçu par le participe passé du verbe *traumatiser*, puis par les termes axiologiques *extrêmement* et *difficile*. GPL se présente empathique envers les étrangers, elle les caractérise comme en besoin d'aide, mais en même temps elle les juge. Nous pensons que, véritablement, elle cherche à les comprendre, mais tout de même cet exemple démontre bien que GPL apprécie la langue et la société françaises et veut les défendre. Cet exemple est un des rares dans lesquels les étrangers figurent comme acteur.

GPL ne semble pas favorable aux restrictions en ce qui concerne l'apprentissage de la langue française pour les étrangers. Elle vise à donner une image positive des étrangers qui ne savent pas parler français. Un détail curieux se manifeste dans les passages : GPL accentue l'anglophonie dans l'immigration choisie, mais dès qu'elle parle des étrangers en général ou venant des pays troublés, elle focalise la maîtrise mauvaise ou inexistante de la langue française. Alors, dans la catégorie de personnes non francophones deux sous-catégories se forment : les personnes anglophones éduquées et les personnes qui ne connaissent pas le français. Une hiérarchisation qui place les premiers avant les derniers peut être tracée.

5.2.2.4. Personnes inégales par rapport aux Français

Le plus grand souci pour GPL semble être le statut injuste des étrangers dans la société française qui diffère largement du statut des Français. Sans cesse GPL fait appel à des injustices et à des demandes surréelles que le nouveau projet de loi crée à l'égard des étrangers. Dans notre corpus, nous avons trouvés des passages dans lesquels GPL exprime et argumente ce statut différent des étrangers.

- (49) [...] **On voit mal pourquoi les limites prévues pour les Français ne seraient pas appliquées aux étrangers.** En droit français, aucune prestation fondée sur la filiation n'est soumise à la vérification de la filiation biologique. Quand un homme reconnaît un enfant naturel, on ne lui demande pas de **produire un certificat attestant qu'il s'agit de son enfant biologique. Pourquoi vouloir l'imposer aux étrangers ? C'est inadmissible !** [...] (page 2, paragraphe 13)
- (50) On peut toujours discuter de la possibilité de demander tel ou tel document supplémentaire. Mais comment **peut-on imaginer** qu'on va **instaurer à l'intention des familles étrangères** une vérification qui nous paraîtrait **totale-ment indigne** si l'on **osait la proposer à une famille française** ? (page 8, paragraphe 62)

En parlant des *limites prévues* dans l'exemple 49, GPL ne veut pas dire que les étrangers ont plus de liberté et moins de responsabilité que les Français. Dans ce cas-là, les *limites prévues* réfèrent à la protection offerte par l'Etat à ses habitants, dont les étrangers n'ont pas la possibilité de bénéficier. La modalité appréciative et le jugement négatif se portent sur les actions du Gouvernement et de l'administration. L'adverbe *mal* et l'adjectif *inadmissible* dans l'exemple 49, aussi bien que la structure *pouvoir imaginer*, le verbe *oser*, l'adverbe *totale-ment* et l'adjectif *indigne* dans l'exemple 50, dévoilent l'attitude de GPL envers ce projet de loi et la politique du Gouvernement. *Mal* est un des termes des plus subjectifs et axiologiques qui soient. Il apporte une estimation

et un jugement négatif. L'adjectif *inadmissible* fait appel à la morale du co-énonciateur et cherche à définir les règles de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. *Pouvoir imaginer* est une construction qui a un sens comparable au verbe *oser*. Séparément les deux verbes n'ont pas la même valeur, mais ensemble ils forment une structure fortement subjective. En ce qui concerne le verbe *oser*, il a deux sens : il peut signifier un acte courageux ou un acte désapprouvé et dans notre cas, le sens du verbe est le dernier ce qui rend tout le verbe subjectif. Quant à l'adjectif *indigne*, il est axiologique, mais nous trouvons qu'il possède également des traits affectifs. L'énonciateur qui utilise ce genre de langage engage fortement son dire au niveau des émotions. Puis l'adverbe *totalelement* qui précède l'adjectif *indigne* renforce cet effet axiologique et émotionnel. Selon l'analyse des nuances des mots dans les deux passages, il semble bien que pour GPL, les actions du Gouvernement et de l'administration sont incompréhensibles et pas acceptables. Même si le *on* permet l'effacement de l'agent du procès, nous trouvons que GPL y est présent. Elle prend partie dans le jugement par le pronom *on*, mais évite la responsabilité de l'application des limites par la passivation du procès. Il est à noter que les *étrangers* ne figurent pas à la place de l'acteur ou l'agent, mais qu'ils sont l'objet de cette action. GPL demande de l'égalité entre les Français et les étrangers. Elle n'accepte pas le fait que les étrangers n'ont pas les mêmes droits et responsabilités que les Français. Les étrangers ne se rapprochent pas des Français et ne sont pas considérés de la même façon que les Français, si leurs différences sont à chaque fois focalisées en utilisant les étiquettes *Français* et *étrangers*. Dans les deux passages nous pouvons détecter une hiérarchie des Français sur les étrangers contre laquelle GPL essaie de lutter.

Le statut et les droits différents des étrangers par rapport aux Français ne s'arrêtent pas à l'application injuste des réglementations en ce qui concerne les rapports biologiques entre les membres de famille, mais le côté économique de la vie est également pris en compte. Voici deux exemples :

- (51) Et quand bien même **ils** gagneraient le **SMIC**, cela ne serait encore **pas suffisant**. **Vous exigez** que **l'étranger gagne plus et vive plus confortablement que le Français**. Par conséquent, un simple **SMIC** n'est **pas acceptable** ; **il faut qu'il gagne 1,2, 1,3 ou 1,5 SMIC !** [...] (page 6, paragraphe 46)
- (52) **Nous** partons du principe **qu'un étranger qui vit régulièrement en France a les mêmes droits sociaux ou autres qu'un Français**. Par conséquent, **je** ne suis pas contre cette proposition, mais **je** n'en vois pas l'intérêt : il n'y a **aucune raison**, si **un chômeur peut bénéficier d'un tel bilan de compétences, qu'un**

étranger n'en bénéficie pas. Pourquoi prévoir une disposition spécifique ?
(page 7, paragraphe 50)

Dans l'exemple 51, GPL reproche à un *vous* d'imposer des injustices aux étrangers. Dans cet exemple aussi, le *vous* désigne le gouvernement et la droite politique. GPL accentue le rôle du salaire minimum interprofessionnel de croissance. C'est un salaire qui a été réglé pour éviter que la concurrence dans les prix des produits se porte sur le salaire des travailleurs. Egalement, le SMIC est censé garantir à toute personnes travaillant une possibilité de s'en sortir dans la vie. Le projet de loi sur l'immigration propose que l'étranger qui souhaite vivre en France doive gagner plus que le SMIC. GPL cherche à démontrer que les droits et les responsabilités ne sont pas les mêmes pour les étrangers et pour les Français. Elle le fait en attachant les notions évaluatives *pas suffisant* et *pas acceptable* au SMIC quand il s'agit des étrangers. GPL garde le *vous* responsable pour cela et elle le démontre par le verbe *exiger* avec lequel elle aussi porte un jugement négatif sur le *vous*. L'exemple 52 illustre bien que GPL est contre l'inégalité entre les étrangers et les Français. Dans ce passage elle parle des droits et bénéfices sociaux dont les Français peuvent profiter mais pas les étrangers. Par la structure *aucune raison* elle veut faire comprendre qu'il n'y a aucune justification pour cet écart entre le chômeur français et l'étranger. Le verbe *bénéficier* porte une évaluation positive à son objet (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 122) ce qui veut dire que GPL apprécie *le bilan de compétence* et veut l'étendre à tous, les chômeurs étrangers aussi. Ce qui est très intéressant dans ce passage, c'est que par les pronoms *nous* et *je* GPL s'insère explicitement dans les énoncés où elle donne un avis, mais dès qu'il s'agit de faire une décision elle s'efface de la place d'agent et favorise l'impersonnel comme dans l'énoncé *Pourquoi prévoir une disposition spécifique ?*. Un détail curieux dans les exemples 51 et 52 est le fait que les étrangers n'y figurent pas comme objet d'une action, mais dans les phrases subordonnées ils sont des acteurs eux-mêmes. Il est possible qu'en posant les étrangers comme acteurs GPL veuille mettre l'accent sur les caractéristiques des étrangers qui les rapprochent des Français et qui devraient les autoriser à bénéficier des mêmes droits que les Français.

Dans les exemples de cette catégorie nous avons remarqué que l'inégalité entre les Français et les étrangers s'étend à tous les domaines de la vie. Selon GPL, le gouvernement ne considère pas les étrangers de la même façon que les Français. Tout de même, en essayant de démontrer les injustices entre les Français et les étrangers,

GPL finit par séparer ces deux groupes de personnes encore plus. Le vocabulaire en ce qui concerne les étrangers est assez neutre, mais quand il s'agit du gouvernement et ses actions, GPL ne ménage pas ses paroles ne les termes axiologiques.

5.2.2.5. Personnes en besoin

Une image sur les étrangers qui surgit fréquemment dans le discours de GPL est celle des personnes en besoin. Les étrangers semblent être privés ou en manque de quelque chose que seule la France peut leur offrir. Dans cette catégorie la France est donc glorifiée et présentée comme une instance indispensable dans la vie des étrangers. La représentation des étrangers est différente des catégories précédentes : ils ont l'air d'être sans défense et complètement désemparés. Les personnes qui bénéficient vraiment de l'entrée en France sont les gens qui viennent des pays et des milieux désavantagés. Nous présentons ces détails en analysant les passages suivants.

- (54) [...] Mais **vous** en faites une présentation **pateline** en **prétendant** que ces mesures **permettront à l'étranger de bénéficier d'une évaluation et d'une formation**. En échange, il sera durement sanctionné puisque **vous** lui **refusez** le **droit fondamental de vivre en famille**. **Sous couvert** de chercher à **améliorer son sort et son niveau de français**, **vous** allez lui **refuser** un droit élémentaire. (page 3, paragraphe 19)
- (55) [...] Nous savons très bien qu'un grand nombre de **personnes qui arrivent de pays désorganisés en raison de troubles graves** seront **dans l'impossibilité de suivre la formation prévue**. [...] bien que **venant de pays troublés ou déstabilisés**, ne souhaitent pas demander l'asile politique parce qu'elles souhaitent pouvoir, à l'occasion d'une amélioration de la situation, retourner dans leur pays où elles ont encore de la famille. (page 6, paragraphe 42)

Dans l'exemple 54, à l'origine de l'action jugée par GPL est encore un *vous* de droite politique. Le *vous* est évalué négativement avec le verbe intrinsèquement subjectif *prétendre* et la structure *sous couvert*. Par cela GPL exprime le jugement que le bénéfice qui devrait se porter aux étrangers par le projet de loi discuté n'existe pas véritablement et il n'est qu'une allégation. Malgré la présence d'un verbe de valeur positive *bénéficier*, la modalité générale de cet énoncé est appréciative dans un sens négatif. La négativité peut être perçue par les termes axiologiques négatifs *pateline* et *refuser* attachés à l'acteur du procès. GPL constate que l'étranger est débouté d'un *droit fondamental de vivre en famille* à cause des mesures prise par le gouvernement. La constatation forme une impression que ce droit fondamental et *élémentaire* peut être offert seulement par la France et que si les étrangers n'ont pas la possibilité de vivre en France, ils seront privés de ce droit. Comme mentionné dans la catégorie précédente, le

verbe *bénéficier* porte une valeur positive à son objet. L'étranger n'est pas véritablement évalué dans ce passage, mais les verbes *permettre*, *bénéficier* et *améliorer* créent une image que la France et les Français possèdent quelque chose d'extraordinaire et bien dont les étrangers devrait avoir leur part. Ce qui peut nous faire penser que les étrangers sont des gens défavorisés. Selon GPL il serait donc positif pour l'étranger de pouvoir faire part d'une *évaluation* et d'une *formation*, mais les actions des députés et des ministres de droite l'empêchent. En ce qui concerne la position des étrangers dans le passage, ils n'y figurent pas comme acteur. La situation des étrangers dans l'exemple 55 est la même que dans l'exemple 54 qui vient d'être traité. La différence se trouve dans la nuance du vocabulaire utilisé. GPL s'engage émotionnellement dans ses énoncés et elle le fait avec les termes *désorganisés*, *troubles graves*, *troublés*, *déstabilisés*. Tous ces termes impliquent une sorte d'apitoiement de GPL envers les étrangers et leurs pays d'origine. Elle représente les étrangers comme incapables d'apprendre le français et les valeurs de la république, car ils sont *dans l'impossibilité de suivre la formation prévue*. Ce qui est curieux, c'est que GPL voit que les étrangers veulent rentrer dans leur pays d'origine. Elle ne les considère donc pas comme des immigrants définitifs mais temporaires. La modalité de l'exemple 55 est clairement appréciative et l'appréciation se porte sur les circonstances dans lesquelles les étrangers vivent dans les pays d'origine.

Dans l'exemple suivant la situation dans le pays d'origine des étrangers n'est pas prise en compte. GPL met l'accent sur les caractéristiques économiques des étrangers.

- (56) [...] Cette loi, **monsieur le ministre**, sera surtout **dure** pour **les pauvres**, car c'est **le type d'immigration dont vous ne voulez pas**. Vous dites en effet très clairement qu'**ils auront le droit de vivre en famille à condition de gagner plus que de quoi se débrouiller**. [...] (page 6, paragraphe 44)

Dans ce passage GPL rend *monsieur le ministre* responsable de la loi injuste envers les étrangers. Le terme qui se réfère aux étrangers, en plus du pronom *ils*, est *les pauvres* qui porte une évaluation déjà en lui-même. L'évaluation se porte sur le statut économique du sujet (Kerbrat-Orecchioni 1993 : 96). Pourtant, le terme *pauvre* comprend également une allusion à l'engagement émotionnel de l'énonciateur. Aussi bien que l'adjectif *dur* démontre un engagement évaluatif et émotionnel de GPL au sujet des étrangers. Elle accuse le ministre de ne pas vouloir l'immigration des *pauvres*. Comme dans les exemples précédents, dans ce passage GPL a l'impression de présenter

le droit de vivre en famille comme un prix qui sera accordé aux étrangers s'ils remplissent les critères imposés par le gouvernement et elle s'oppose à ces critères. Pour GPL, ce droit est clairement une valeur concrète qui vaut être défendue. L'évaluation dans ce passage porte sur le ministre et le gouvernement et non pas sur les étrangers et leur statut économique.

GPL ne focalise pas à chaque fois l'origine et le passé des étrangers qui veulent faire leur vie en France. Voici un exemple :

- (57) Cela ne me gêne pas qu'on en débâte à l'infini : un tel débat ne manque pas d'intérêt. Ce qui est **sidérant**, c'est que cela **vous** permet, pendant ce temps-là, de **bloquer des gens aux portes de notre pays** ! Et je ne parle pas des risques d'arbitraire. (page 5, paragraphe 34)

Le passage 57 est une accusation destinée aux ministres et députés de droite. La modalité de ce passage est appréciative : GPL porte une évaluation dans cet énoncé qui se manifeste par le mot *sidérant*, l'objet de l'évaluation ne sont pas les étrangers mais c'est le *vous*. Le verbe *bloquer* a également un sens négatif, il signifie empêcher ou priver quelqu'un de quelque chose. Ici les *gens* sont l'objet de cet acte d'empêchement. GPL ne fait pas de différence entre l'appartenance nationale ou de continent d'origine des *gens* dans ce cas, mais nous supposons que le terme se réfère aux étrangers. Ce sont donc les étrangers qui subissent un acte négatif et qui restent aux portes de la France à cause des lois d'immigration. GPL regroupe toutes les personnes sous l'étiquette de *gens* et ainsi ne crée pas de camp de Français qui ferment les frontières devant les immigrés et de camp d'immigrés qui essaient d'entrer ce pays. Elle forme une image d'un ensemble de personnes, nous pourrions même aller plus loin et dire qu'elle forme une image de toute l'humanité bloquée aux portes de la France à cause de ce projet de loi soutenu par la droite politique.

Cette catégorie des images des étrangers comprend les références qui présentent les étrangers comme venant des milieux désavantagés et étant fournis moins de moyens que les Français. Clairement GPL trouve que la France a quelque chose de bien à offrir à ces étrangers, mais que le gouvernement s'y oppose. GPL est sensible au droit des étrangers de vivre en famille qui se restreint par le nouveau projet de loi. Elle juge durement la politique du gouvernement et utilise beaucoup de termes axiologiques en décrivant les mesures de la droite politique.

5.2.2.6. Contributions à la France

Pour argumenter contre le projet de loi et les plans du gouvernement, GPL fait souvent ressortir les contributions des étrangers à la République française. Deux contributions en particulier sont traitées : la défense de la République lors de nombreuses guerres et ce que l'immigration apporte à la France en matière de développement. Semblablement à la catégorie précédente, dans cette catégorie aussi la France est glorifiée et présentée dans une lumière très positive. Voici deux exemples pour illustrer cette catégorie :

- (58) Par ailleurs, **vous soulignez certains ratés** de l'intégration, **mais vous oubliez de mentionner les aspects positifs de l'immigration**. Car si notre pays s'est **autant développé** depuis le **xix^e** siècle, c'est **en grande partie grâce aux immigrés**. Aujourd'hui encore, l'immigration est **une chance pour la France**, qui en a besoin pour continuer à **produire**, à **se développer** et pour **lutter contre** le vieillissement. (page 1, paragraphe 7)

Dans le passage 58, GPL critique le gouvernement d'avoir omis les bienfaits de l'immigration pour la France. La critique se manifeste par *vous soulignez certain ratés* et par *mais vous oubliez de*. Pour contraster l'ignorance du gouvernement, GPL présente les caractéristiques positives de l'immigration de son point de vue. *Une chance pour la France* fait appel aux sentiments des co-énonciateurs et GPL se présente elle-même sous une lumière positive, car elle défend les droits des étrangers, mais en même temps elle pense le bien de la France. Les verbes *produire*, *se développer* et *lutter contre* ont une connotation positive. Le verbe *produire* signifie la création de quelque chose de nouveau ce qui peut être vu comme positif. Le développement est souvent assimilé au progrès et à l'avancement qui sont des termes intrinsèquement positifs. *Lutter contre* fait référence à la révolution et au pouvoir de confronter les problèmes ce qui donne l'impression d'un pays puissant. La structure *être grâce à + quelqu'un/quelque chose* attache une valeur évaluative et positive à l'instance en question et dans cet énoncé l'instance est les *immigrés*. Comme dans la plupart des cas ultérieurs, les *immigrés* ne figurent toujours pas à l'origine de l'action, mais en sont l'objet. GPL vise clairement à démontrer les conséquences positives que l'accueil des étrangers en France peut avoir. Les *immigrés* sont loin de présenter un groupe de personne neutre dans ce cas. La modalité de l'énoncé est hautement appréciative ; cela se reflète également sur les *immigrés*. Dans ce passage, ce sont les immigrés et l'immigration qui sont évalués positivement.

GPL voit donc les étrangers comme des contributeurs et elle pense que sans eux la France d'aujourd'hui ne serait pas la France. Le passage suivant l'explique :

- (59) Lors des dernières guerres, des **étrangers** sont **venus de partout apporter leur contribution à la défense de la République** et à ce **qu'incarne** la France à travers le monde. Comment pouvez-vous donc être aussi **frileux, douter** à ce point que **les gens aient véritablement envie de vivre dans ce pays, d'y rester, d'y travailler, d'y fonder une famille**, parce qu'ils **adhèrent** d'une façon ou d'une autre **à ce que représente ce pays** ? (page 7, paragraphe 55)

GPL porte une évaluation négative sur les mesures et le comportement du gouvernement envers les étrangers. Elle juge ce dernier d'être *frileux* et de *douter* des motifs des étrangers. L'adjectif *frileux* et le verbe *douter* sont des termes axiologiques et transmettent l'image d'un gouvernement qui n'est pas sûr de lui et qui n'a pas confiance dans les autres. GPL cherche donc à focaliser le côté négatif de la politique du gouvernement et elle le remet en question. En revanche, elle dessine une image ultra positive des étrangers par la construction appréciative *venus de partout apporter leur contribution à la défense de la République*. Par *venus de partout* elle met l'accent sur le fait que quand il s'agissait de défendre la France, la nationalité de l'étranger ne comptait pas, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la situation des étrangers en France aujourd'hui. *Apporter une contribution* signifie que les étrangers ont travaillé pour donner quelque chose et pour aider la France. *La défense de la République, incarner et ce que représente ce pays* font appel aux émotions des co-énonciateurs. La République et la France sont une valeur concrète dans la vie des Français et c'est un honneur de les défendre, ainsi GPL rend les étrangers importants dans la vie des Français, car pour une partie la France est la France grâce à ces étrangers qui ont contribué à sa défense. GPL décrit les étrangers comme des gens qui ont *véritablement envie de vivre* en France. Elle les présente comme des gens tout à fait ordinaires en constatant qu'ils veulent travailler et fonder une famille. Ce sont des caractéristiques qui rapprochent les étrangers des Français et pour la première fois GPL diminue l'écart entre ces deux groupes.

Le côté positif de l'immigration et les contributions des étrangers à la France sont focalisés dans cette catégorie. Les étrangers sont présentés d'une façon extrêmement positive ce qui rend cette catégorie différente des précédentes. GPL crée la distinction entre les côtés positifs de l'immigration et les côtés négatifs du projet de loi par un vocabulaire axiologique : elle utilise des termes hautement négatifs en parlant du

gouvernement et puis les mots rattachés aux étrangers et à la France sont fortement positifs, voire affectifs.

6. Conclusion

L'objectif de cette étude de cas était de dévoiler l'attitude de George Pau-Langevin envers les étrangers. Nous pensions pouvoir le faire en traçant les différentes images des étrangers que George Pau-Langevin transmet dans son discours. L'analyse du discours nous a fourni des concepts théoriques et les outils de base. Avant de passer à la présentation des notions théoriques, nous avons présenté les détails socio-historiques du phénomène de l'immigration en France. Nous avons considéré important d'éclairer les conditions de la société dans laquelle George Pau-Langevin effectue sa carrière politique. En ce qui concerne le côté linguistique de ce travail, pour la plupart nous sommes appuyée sur la théorie de l'énonciation proposée par Emile Benveniste (1969, 1974) et sur la théorie de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1993) qui traite de la subjectivité dans la langue.

D'abord nous avons étudié l'inclusion des étrangers dans le pronom *nous*, afin d'essayer de voir la distance que George Pau-Langevin crée entre elle-même et les étrangers. Nous avons pu former quatre différentes catégories de *nous* dans lesquelles George Pau-Langevin s'inclut. Aucune des catégories ne comprend les étrangers, les étrangers sont donc largement exclus. Ensuite, en ce qui concerne les images des étrangers, nous les avons tracées de deux façons. En nous concentrant seulement sur les termes avec lesquels George Pau-Langevin réfère aux étrangers, nous avons obtenu de l'information sur la nuance des différents substantifs et sur la nature générale du vocabulaire. En général le vocabulaire de George Pau-Langevin est neutre, quant aux étrangers. Le côté non français des étrangers est accentué et dans la plupart des cas le terme qui se réfère aux étrangers est sans valeur sémantique forte. Nous avons remarqué deux curiosités dans le vocabulaire. Premièrement, il est extraordinaire que George Pau-Langevin voie l'enfant comme un étranger soumis aux lois. Selon nous c'est une approche neuve et nous pensons que par ce fait George Pau-Langevin cherche à démontrer les multiples faces de l'immigration. Deuxièmement, les termes péjoratifs sont complètement hors de comparaison au vu du reste du vocabulaire, mais leur contexte d'emploi révèle qu'ils

sont utilisés uniquement dans le discours rapporté. George Pau-Langevin elle-même ne le pense pas, mais porte un jugement négatif sur l'instance qui est à l'origine de ce discours rapporté.

En prenant en compte le contexte textuel qui entoure les références aux étrangers, nous avons pu approfondir l'analyse des images sur les étrangers. Nous avons également pu nous attarder sur la subjectivité du vocabulaire qu'utilise George Pau-Langevin et sur les modalités de son parler. George Pau-Langevin crée une image des étrangers qui sont soumis aux lois françaises, mais d'une façon inégale par rapport aux Français. Le seul moyen pour les étrangers de s'en sortir ou d'être sur le même niveau que les Français semble être de se marier avec un(e) Français(e). George Pau-Langevin focalise l'anglophonie et la mauvaise maîtrise du français chez les étrangers, surtout éduqués. En même temps, elle éprouve un véritable souci pour les étrangers qui viennent des milieux désavantagés et qui ont besoin d'être aidés. Selon George Pau-Langevin la France a la responsabilité de les aider. Les modalités sont appréciatives dans la plupart des cas. Ce qui est curieux, car le vocabulaire de George Pau-Langevin est fortement générique, mais qui dans un contexte reçoit un sens axiologique. Pratiquement aucune évaluation n'est faite sur l'axe *vrai – faux – incertain*, la plupart se trouvent dans l'axe *bon – mauvais*. Cependant nous devons constater qu'aucun des deux axes nous convient parfaitement, un axe *positif - négatif* nous conviendrait mieux.

Les étrangers semblent être un sujet mineur dans le discours de George Pau-Langevin. Ils y figurent sous forme de substantif, mais en tant qu'objet de l'action et non pas comme acteur actif. Nous pouvons constater que le rôle de l'objet forme une image passive des étrangers. Il est à mentionner que la modalité appréciative et les termes axiologiques ne se portent presque jamais sur les étrangers, mais sur la droite politique et le Gouvernement. George Pau-Langevin ne cherche donc pas à argumenter pour ou contre les étrangers, mais plutôt à définir la politique menée par la droite et ainsi dénoncer cette politique et se définir par tout ce que la droite n'est pas.

Nous avons supposé pouvoir trouver des traces de pensées socialistes dans le discours de George Pau-Langevin. Pour nous, le parti politique de Mme Pau-Langevin se manifeste clairement dans les différentes catégories de *nous*, surtout quand le *nous* s'oppose à un *vous* qui désigne le gouvernement et la droite politique. Egalement l'attitude protectrice et charitable envers les étrangers nous semble bien socialiste, si

l'on prend en considération la déclaration de principes⁴¹ du parti socialiste. Le parti cherche à se soulever contre les injustices et à améliorer les conditions de la vie humaine. La position de George Pau-Langevin s'explique aussi par le fait que selon les principes de son parti la France doit combattre les discriminations, lutter contre les sources d'injustices et d'inégalités, protéger les droits fondamentaux des immigrés et se rendre plus ouvert comme pays.

Les images des étrangers transmises dans le discours de George Pau-Langevin sont donc assez neutres. Nous pensons qu'elle cherche à faire appel aux émotions des co-énonciateurs lorsqu'elle décrit les étrangers comme des personnes qui ont besoin d'aide et qui sont inégales comparées aux Français. Il nous semble que la neutralité quant aux étrangers est préméditée et s'explique par l'apparence ethnique de Mme Pau-Langevin et son expertise dans les affaires de l'immigration en France. Cependant la neutralité s'arrête aux images des étrangers et le vocabulaire qu'elle utilise pour décrire la politique du gouvernement est très coloré et subjectif. Nous trouvons qu'un détail intéressant dans le discours de George Pau-Langevin est l'emploi des termes militaires comme *envahir*. Il serait intéressant d'étudier ce phénomène de plus près avec un corpus plus vaste. Egalement, nous pourrions étendre notre étude aux deux camps politiques opposés et comparer les images des étrangers dans le discours de ces deux camps.

⁴¹ <http://www.parti-socialiste.fr/toutsurlepsStatutsDeclarationPrincipes.php>

Bibliographie

A) Ouvrages et articles

Amossy, Ruth (2000). *L'argumentation dans le discours*, Nathan

Barats, Christine (2001). « Les mots de l'immigration et l'ethnisation des rapports sociaux. Le cas des débats télévisés français sur l'immigration » p. 147-179. *Réseaux* 2001/3, n° 107

Disponible sur Internet :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RES&ID_NUMPUBLIE=RES_107&ID_ARTICLE=RES_107_0147

Site visité le 9.9.2009

Benveniste, Emile (1966). *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard

Benveniste, Emile (1974). *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard

Bon, Frédéric (1991). *Les discours de la politique*, Economica

Bourdieu, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Seuil

Bréchon, Pierre (1994). *Le discours politique en France. Evolution des idées partisans*, La documentation française

Cervoni, Jean (1987). *L'énonciation*, Presses Universitaires de France

Charaudeau, Patrick (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette

Chilton, Paul (2004). *Analysing political discourse. Theory and practice*, Routledge

Chilton Paul et Schäffner, Christina (1997). « Discourse and Politics » p. 206-230, dans van Dijk, Teun A. (éd.) : *Discourse as Social Interaction*, Sage

Cornelius, W. A. et Tsuda, Takeyuki (2004). « Controlling immigration: The Limits of Government Intervention » p. 3-48, dans Cornelius, W. A. et al. (éd.) : *Controlling Immigration. A Global Perspective*, Stanford University Press

De Fina, A. (2003). *Identity in Narrative. A study of immigrant discourse*, John Benjamins Publishing Company.

Disponible sur Internet :

<https://ezproxy.utu.fi/login?url=http://site.ebrary.com/lib/uniturku/Doc?id=10046364>

Site visité le 9.9.2009

van Dijk, Teun A. (1993). *Elite Discourse and Racism*, Sage

van Dijk, Teun A (1997). « Discourse as Interaction in Society » p. 1-37, dans van Dijk, Teun A. (éd.) : *Discourse as Social Interaction*, Sage

- van Dijk, Teun A. et al. (1997). « Discourse, Ethnicity, Culture and Racism » p. 144-180, dans van Dijk, Teun A. (éd.) : *Discourse as Social Interaction*, Sage
- Ducrot, Oswald (1984). *Le dire et le dit*, Les éditions de minuit
- Freedman, Jane (2004). *Immigration and insecurity in France*, Ashgate
- Geffroy Annie (1985). « Les nous indistincts » p.5-8 *Mots*, mars 1985, N°10. *Numéro spécial. Le « nous » politique*.
 Disponible sur Internet :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1985_num_10_1_1181
 Site visité le 14.10.2009
- Gourévitch, Jean-Paul (1986). *La politique et ses images*, Edilig
- Hollifield, James F. (2004). « France: Republicanism and the Limits of Immigration Control » p. 183-214, dans Cornelius, W. A. et al. (éd.) : *Controlling Immigration. A Global Perspective*, Stanford University Press
- Judge, Anne (2002). « France: 'One state, one nation, one language?' » p. 44-82, dans Barbour, S. et Carmichael C. (éd.) : *Language and Nationalism in Europe*, Oxford University Press
- Kleiber, Georges (1999). *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Presses Universitaires de France
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1993). *L'Énonciation*, Armand Colin
- Lebon, André et Le Moigne, Guy (2002). *L'immigration en France*, Presses Universitaires de France
- Maingueneau, Dominique (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette
- Maingueneau, Dominique (1994). *L'énonciation en linguistique française*, Hachette
- Mazière, Francine (2005). *L'analyse du discours : histoire et pratiques*, Presses Universitaires de France
- Perelman, Chaim et Olbrecht-Tyteca, Lucie (2001). *Traité de l'argumentation – La nouvelle rhétorique*, Presses Universitaires de France
- Renan, Ernest (1882). *Qu'est-ce qu'une nation ?* dans une conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882.
 Disponible sur Internet :
<http://www.bmlisieux.com/archives/nation01.htm>
 Site visité le 14.10.2009

Riegel, Martin et al. (1996). *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France

Rudolph, Christopher (2006). *National Security and Immigration*, Stanford University Press

Visgø, Orla, (1992). *The Analysis of Political Discourse*, Uppsala Universitet

B) Références encyclopédiques

Le nouveau Petit Robert. [1988] 1998. Paris : Dictionnaire-Le-Robert.

L'encyclopédie et dictionnaires Larousse
www.larousse.fr

C) Sites Internet

Tous les sites ont été consultés en septembre 2009

ACSÉ - L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
<http://www.lacse.fr/dispatch.do>

L'Adoma
<http://www.adoma.fr/>

L'Assemblée Nationale
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Le blog personnel de George Pau-Langevin
<http://www.georgepau-langevin.fr>

CNDA - La Cour National du Droit de l'Asile
<http://www.commission-refugies.fr/>

Le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire
<http://immigration.gouv.fr/>

Le Ministère de l'Intérieur
<http://www.interieur.gouv.fr/>

OFII - L'Office Français de l'Immigration et l'Intégration
<http://www.ofii.fr/>

OFPPRA - L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
<http://www.ofpra.gouv.fr/>

Le Parti Socialiste
<http://www.parti-socialiste.fr/>

Les Services Publics : Le portail de l'administration française
<http://www.service-public.fr/>

Les tendances françaises en analyse du discours
Compte rendu de la conférence donnée à l'Université d'Osaka le 12 novembre 1998 par
M. Dominique Maingueneau
<http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/maingueneau.html>

Annexe : Extrait du corpus

1. Il n'est pas indifférent, monsieur le ministre, que le premier texte que vous présentez sur l'identité nationale porte sur les mariages contractés par les Français ou les Françaises avec une ou un étranger et sur les regroupements familiaux. Nous comprenons très bien que ce qui, selon vous, menace l'identité de la France, ce sont ces mariages. On voit à quelle frange de l'électorat de droite ce texte est destiné !

2. Il n'y avait pas d'urgence particulière à légiférer une nouvelle fois sur l'immigration. En effet, l'actuel Président de la République a présenté au Parlement des lois en décembre 2003 et en juillet 2006, a régleménté strictement en novembre 2006 les mariages à l'étranger ou avec des étrangers, privant d'effets en France les unions qui lui paraissaient suspectes. Selon vos propos de l'époque, ces nouvelles dispositions – déjà particulièrement inquisitoriales – devaient régler tous les problèmes. Or, quand on examine les résultats de votre politique, on s'aperçoit que, malgré les déclarations péremptoires et les mouvements de menton, les objectifs affichés n'ont pas été atteints.

3. C'est donc la fuite en avant : il faut aller toujours plus loin dans les mesures répressives, multiplier les rafles devant les écoles, accentuer le fichage et le tri, pour tenter de débusquer ces fraudeurs qui viennent manger notre pain et profiter de nos avantages sociaux. Vous voulez ancrer dans la tête des gens que l'immigré est un délinquant par nature, une sorte de criminel-né. Même les Français et les étrangers en situation régulière – et possédant travail et logement – qui sont concernés par ce texte au titre du regroupement familial ou des mariages mixtes sont considérés comme des fraudeurs par nature.

4. En modifiant sans cesse les textes applicables, en abrogeant des mesures avant qu'elles n'aient été évaluées, vous créez une instabilité juridique préjudiciable non seulement aux personnes auxquelles ces textes s'appliquent, mais aussi à celles qui sont chargées de les appliquer. Ce sont les Français les premières victimes de votre obsession, monsieur le ministre ! Je pense à ceux qui se sont mariés avec quelqu'un qui, parce qu'étranger, ne vous convient pas, aux parents d'élèves qui appréhendent de voir arrêter les parents des camarades de classe de leurs enfants et qui, avec RESF, ont suscité un formidable élan de solidarité. Je pense également à tous les professionnels aux prises avec une réglementation brouillonne et changeante, qui sont sommés de collaborer à une politique qui leur semble souvent contraire aux valeurs de la France.

5. Les magistrats de l'ordre judiciaire eux-mêmes sont désormais sommés d'aller rendre la justice directement dans les zones d'attente des aéroports pour éviter le déplacement des personnes retenues. Devront-ils, demain, le faire dans les gares, dans les centres commerciaux pour les vols à l'étalage et dans les entreprises pour les conflits prud'homaux ?

6. Monsieur le ministre, le groupe socialiste ne peut accepter cette escalade fébrile dans la chasse aux clandestins, qui fait si peu de cas des textes fondamentaux qui régissent notre ordre juridique et des normes supérieures qui s'imposent au législateur. Un grand pays comme la France a éprouvé la honte de se faire rappeler sèchement à l'ordre par la Cour européenne des droits de l'homme, et c'est à vous que nous le devons.

7. Par ailleurs, vous soulignez certains ratés de l'intégration, mais vous oubliez de mentionner les aspects positifs de l'immigration. Car si notre pays s'est autant développé depuis le xix^e siècle, c'est en grande partie grâce aux immigrés. Aujourd'hui encore, l'immigration est une chance pour la France, qui en a besoin pour continuer à produire, à se développer et pour lutter contre le vieillissement.